



# COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUIN 2022

## PROCÈS-VERBAL

BULLETIN N°213  
87<sup>ème</sup> année

## COMITÉ SYNDICAL DÉCINES, MERCREDI 8 JUIN 2022

Le mercredi 8 juin 2022 à 18 h, le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2022 s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune de Décines-Charpieu sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Emmanuel ALLOIN (Décines)

### DÉLIBÉRATIONS D'INTÉRÊT COMMUN

<b>Quorum :</b>	<b>35</b>
<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	<b>86</b>
Nombre de délégués titulaires présents :	39
Nombre de délégués suppléants présents :	7
Total de délégués présents	46
Nombre de pouvoirs :	3
<b>Nombre total de délégués ayant voix délibérative :</b>	<b>49</b>

### DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À UNE COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

- « **Concessions de distribution publique d'électricité et de gaz** »

*Pour l'exercice de cette compétence particulière, « Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz », seules la Métropole et les 8 communes hors métropole adhérentes à cette compétence prennent part au vote :*

<b>Quorum :</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	<b>28</b>
Nombre de délégués titulaires présents :	14
Nombre de délégués suppléants présents :	2
Total de délégués présents	16
Nombre de pouvoirs :	3
<b>Nombre total de délégués ayant voix délibérative :</b>	<b>19</b>

### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon :* Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Christiane CHARNAY, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Corinne SUBAÏ. *Communes :* Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Frédéric PICARD (Cailloux-sur-Fontaines), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Michel FOURRIER (Chassieu), Alain LEGRAS (Corbas), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or), Jean-Emmanuel ALLOIN (Décines-Charpieu), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Alipio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Quentin BALAYE (Lissieu), Christian AMBARD (Oullins), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mt-d'Or), Frédéric RAGON (Saint-Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mt-d'Or), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** René WINTRICH (St Symphorien d'Ozon), Thierry DILLENSEGER (Vourles) ; Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Agnès SEDDAS (Marcy l'Étoile), Robert PELLARINI (Meyzieu), Pascal WAGET (St Romain-au-Mt-d'Or), Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny).

### ABSENTS EXCUSÉS AYANT REMIS UN POUVOIR

<b>Sylvain GODINOT</b>	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Philippe GUELPA-BONARO	(Métropole de Lyon)
<b>Myriam FONTAINE</b>	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Sophie BLACHERE	(Caluire-et-Cuire)
<b>Joëlle SECHAUD</b>	(Métropole de Lyon)	donne pouvoir à	Anne REVEYRAND	(Métropole de Lyon)

**ABSENTS EXCUSÉS :** *Métropole de Lyon* : Jean-Luc da PASSANO, Jean-Claude RAY, Nicole SIBEUD. *Communes* : Bruno THUET (Brignais), Guy PERRUSSET (Saint Symphorien d'Ozon), Christophe PINEL (Vourles) ; Guillaume GUERIN (Champagne-au-Mt-d'Or), Thierry DUCHARNE (Charly), François PASTRÉ (Craponne), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Agnès GARDON-CHEMAIN (Écully), Christophe DARCY (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Bernard DUMAS (Meyzieu), Gilbert SUCHET (Montanay°), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), Jérôme MOROGE (Pierre-Bénite), Éric VATONNE (Rochetaillée-sur-Saône), Michel GUINARD (St Cyr-au-Mt-d'Or), Stéphane PEILLET (St Priest), Guillaume MALOT (St Romain-au-Mt-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Katia PECHARD (Tassin-la-Demi-Lune), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Lanouar SGHAIER (Vénissieux).

**ABSENTS :** *Métropole de Lyon* : Sandrine CHADIER, Claude COHEN. *Communes* : Didier DUPIED (Chaponost), Pierre PERDRIX (Ternay) ; Hervé THIBAUD (Bron), Pierre-Marie LELARD (Collonges-au-Mt-d'Or), Thierry MARTIN (Dardilly), Christophe THIMONET (Feyzin), Noëlle MAGAUD (Genay), Xavier ODO (Grigny), Pierre GERVAIS (Limonest), Julien GUIGUET (Mions), Maxence GERARDI (La Mulatière), Thibaut CASTERS (Saint-Fons), Xavier FAYOLLE (St Genis-les-Ollières), Kaoutar DAHOUM (Vaulx-en-Velin).

**ARRIVÉE/DÉPART : /**

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>ORDRE DU JOUR</b> .....	<b>5</b>
Présentation ADEME .....	6
<b>AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION</b> .....	<b>13</b>
□ <b>Compte rendu des décisions prises par le Bureau</b> .....	<b>13</b>
□ <b>Compte rendu des décisions prises par le Président</b> .....	<b>15</b>
<b>AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>16</b>
□ <b>Délibérations d'intérêt commun</b> .....	<b>16</b>
Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 16 mars 2022.....	16
Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur les exercices 2015 et suivants .....	16
Budget principal 2022 – décision modificative n°1 .....	19
Adhésion à la Société des Amis d'André-Marie AMPERE (SAAMA).....	20
□ <b>Compétences particulières</b> .....	<b>21</b>
Concession pour la distribution publique de gaz : avenant n°1 – intégration de trois communes.....	21
Concession pour la distribution publique d'électricité : rapport de contrôle au titre de l'exercice 2020.....	22
Concession pour la distribution publique de gaz : rapport de contrôle au titre de l'exercice 2020 .....	22
Concession pour la distribution publique d'électricité : compte-rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2021 .....	28
Concession pour la distribution publique de gaz : compte-rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2021 .....	29
<b>Questions diverses</b> .....	<b>29</b>
<b>COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT</b> .....	<b>32</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS</b> .....	<b>36</b>
□ <b>Délibérations d'intérêt commun</b> .....	<b>36</b>
□ <b>Délibérations relatives à une compétence particulière</b> .....	<b>44</b>



## ORDRE DU JOUR

- Présentation ADEME.
- Compte rendu de l'activité du Bureau : présentation des décisions prises par délégation.
- Compte rendu de l'activité du Président : présentation des décisions prises par délégation.

### Délibérations :

- **Intérêt commun :**

- 1) Adoption du procès-verbal du Comité du 16 mars 2022 ;
- 2) Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes portant sur les exercices 2015 et suivants ;
- 3) Budget principal 2022 - décision modificative n°1 ;
- 4) Adhésion à la Société des Amis d'André-Marie AMPÈRE (SAAMA).

- **Compétences particulières :**

- 5) Concession pour la distribution publique de gaz : Avenant n°1 : Intégration de trois communes ;
- 6) Concession pour la distribution publique d'électricité : Rapport de contrôle au titre de l'exercice 2020 ;
- 7) Concession pour la distribution publique de gaz : Rapport de contrôle au titre de l'exercice 2020 ;
- 8) Concession pour la distribution publique d'électricité : Compte-rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2021 ;
- 9) Concession pour la distribution publique de gaz : Compte-rendu d'activité du concessionnaire (CRAC) 2021.

### Questions diverses



*(La séance est ouverte sous la présidence de M. PEREZ.)*

**M. PEREZ.-** Bonsoir à tous, merci pour votre présence à ce comité du SIGERLy à Décines que je remercie de nous accueillir ce soir. Je vais laisser le mot d'accueil habituel à la collectivité accueillante.

**M. ALLOIN.-** Merci Monsieur le Président.

Jean-Emmanuel ALLOIN, je siège au SIGERLy avec vous, je suis 1<sup>er</sup> adjoint de la ville de Décines en charge de la tranquillité publique, des mobilités et de l'aménagement de l'espace public.

Je vous souhaite la bienvenue à Décines.

Nos partenariats fonctionnent plutôt bien, nous sommes au SIGERLy depuis 1936. Comme vous le savez tous, la loi Elan nous impose un certain nombre d'obligations et nous allons plus loin puisque nous avons voté 12 M€ de travaux sur le mandat dont une grande partie en termes de rénovation énergétique de nos bâtiments.

Je tiens à vous remercier, je vous souhaite une bonne réunion.

**M. PEREZ.-** Merci Monsieur ALLOIN de nous accueillir.

## PRÉSENTATION ADEME

**M. PEREZ.-** Nous avons fait le choix d'accueillir ce soir Emmanuel GOY de l'Ademe que je remercie d'être présent pour nous présenter les scénarii Transition 2050 travaillés par l'agence. Il est important que l'on puisse avoir ces moments de présentation, d'acculturation. Beaucoup de sujets énergétiques ont été mis sur la table ces derniers mois entre les campagnes électorales, les travaux réalisés par les agences, mais aussi par RTE et l'association négaWatt et il est important pour vous d'entendre ces différents discours. Nous aurons l'occasion de recevoir plus tard dans l'année négaWatt et RTE. On va aller de plus en plus vers une production décentralisée d'énergie et notamment d'électricité et du coup, on a besoin que les élus territoriaux en charge de ces sujets qui auront à prendre des décisions soient au fait de tous ces sujets. La transition énergétique se fera avec et dans les territoires.

Je n'en dirai pas plus, je vous remercie d'être là ce soir. Je laisse la parole à Emmanuel GOY et à l'issue de la présentation, n'hésitez pas à poser vos questions, le but étant d'échanger.

**M. GOY.-** Bonsoir, Emmanuel GOY, je suis Directeur régional adjoint de l'Ademe pour l'Auvergne-Rhône-Alpes. Agence de la transition écologique, nous sommes une agence d'Etat qui compte environ 1 000 salariés au niveau national, une quarantaine de personnes pour Auvergne Rhône-Alpes réparties entre Lyon et Clermont-Ferrand.

Je vais vous présenter ce travail extraordinaire réalisé par mes collègues, étant moi-même à l'Ademe depuis un an. C'est deux ans de travail, 200 personnes mobilisées en interne, des experts, un comité scientifique, des sous-traitants, des partenaires qui ont été mobilisés pour répondre à la question : comment arriver à la neutralité carbone en 2050 en France ? Y a-t-il un ou plusieurs chemins ?

Nous avons décidé d'en montrer quatre, très différents. Cela veut dire qu'on a encore le choix ; il y a des décisions à prendre, décisions éminemment politiques au sens noble du terme, pour nous amener à la neutralité carbone qui est une obligation légale. C'est inscrit dans la stratégie nationale bas carbone, mais c'est aussi une obligation morale si on veut que nos enfants et nos petits-enfants aient une planète à peu près aussi habitable que celle que nous avons connue en arrivant.

Je vous propose de répondre à une question pour voir dans quel état d'esprit vous arrivez ce soir face à cette vision du futur. En 2022, compte tenu de l'actualité sur les sujets environnementaux, géopolitiques, selon vous : le futur, c'est foutu ; le futur ne manque pas d'avenir ; le futur était mieux avant.

Je dirais : le futur, c'était mieux avant. Quand j'étais petit, le futur c'était des voitures volantes qui ne pollueraient pas et il n'y aurait jamais d'embouteillages.

Pourquoi la transition ? Si vous êtes là, c'est que vous avez conscience qu'il faut changer nos modes de production et de consommation y compris de biens et de services. Et finalement ce terme de transition qui est venu remplacer pour la partie énergie la maîtrise de l'énergie ou l'efficacité énergétique, devient galvaudé, il est même un peu fade. Vous allez voir dans les différents scénarios que l'on est quand même globalement plutôt sur des ruptures si on veut atteindre nos objectifs de neutralité carbone. On est sur des changements radicaux, il faut aller chercher les problèmes à la racine.

Comme c'est un sujet dont on entend beaucoup parler dans les médias et comme on est en train de prendre des décisions assez radicales, un certain nombre de décisions bousculent l'économie en place et cette économie a le réflexe de se défendre et on se rend compte qu'il y a beaucoup de controverses sur de plus en plus de sujets de la transition. J'en ai mis en évidence quelques-uns que l'on verra au fil de la présentation et sur lesquels il me paraît intéressant que vous puissiez prendre un peu de recul en tant qu'élus.

On est dans un syndicat d'énergie dont le métier historique est la distribution d'électricité et à l'échelle planétaire actuellement, je vous indique dans l'ordre les modes de production d'électricité dans lesquels les opérateurs, pays, grandes entreprises privées investissent le plus en milliards de dollars : photovoltaïque, éolien, hydraulique, charbon et nucléaire. Le solaire photovoltaïque est loin devant, il a un peu baissé en 2020 à cause du Covid, ce que les autres filières ont moins subi. Le photovoltaïque est installé sur les bâtiments et dans les grands parcs au sol, mais les métiers du bâtiment ont souffert de la crise Covid.

On constate que le nucléaire est derrière le charbon et le gaz et loin derrière le solaire et l'éolien qui sont les deux filières qui au niveau mondial apportent le plus de capacité additionnelle de production. Le photovoltaïque est la filière la moins cher pour produire de l'électricité et si on avait fait ce graphique en capacité de production, cela n'aurait pas changé l'ordre.

Le stockage par batterie est encore très faible, cela montre aussi qu'à l'échelle mondiale le développement de ces énergies variables n'engendre pas des besoins de stockage important. Cela permet de prendre un peu de recul sur des discours qu'on entend beaucoup en France, disant qu'il faut d'abord développer du stockage avant de faire du photovoltaïque ou de l'éolien, c'est faux. Et ce n'est pas moi qui le dis, mais RTE.

Et en termes d'efficacité énergétique par rapport aux différents modes de transport pour 1 KWh, la voiture hydrogène fait 2 kilomètres (la seule voiture particulière que l'on trouve en France est la Toyota Mira), la Zoé fait 7 kilomètres. Pour information, la Tesla fait 7 kilomètres comme la Zoé ; Tesla a vendu un million d'unités, Toyota en a vendu 3 000. Pour les petites voitures et les véhicules utilitaires légers, l'hydrogène sera utilisé à la marge. Le train quant à lui fait 30 kilomètres avec 1 KWh et le vélo à assistance électrique 150 kilomètres. Quant à ceux qui disent qu'il faut une batterie sur le vélo, on peut assumer la batterie sur le vélo si cela évite de prendre la voiture !

Attention, cela ne veut pas dire qu'on ne va pas utiliser l'hydrogène, mais ce sera pour les usages qu'on ne sait pas décarboner autrement ou pour les lignes de train qu'on n'arrive pas à électrifier de par des contraintes techniques. Quoi qu'il en soit, l'hydrogène n'est pas le plus efficace. Si on misait sur l'hydrogène, il faudrait produire trois fois plus d'électricité donc trois fois plus d'éoliennes, trois fois plus d'hectares de solaire, cela va donc coïncider.

Ce qui nous amène à entrer dans le vif du sujet ! L'objectif est de montrer le champ des possibles, que des chemins différents sont possibles et d'éclairer les décisions qu'il faut prendre le plus vite possible.

Je vous présente donc quatre scénarios : 1) génération frugale, très basé sur la sobriété, 2) coopération territoriale, sobriété et organisation dans les territoires, 3) technologie verte, croissance verte, 4) le pari réparateur, on mise beaucoup sur la technique et on fait appel à des technologies qui existent aujourd'hui, mais qui ne sont pas encore matures à grande échelle.

La sobriété est un terme qui est encore controversé ; les Assises de l'énergie, le rassemblement annuel de tous ceux qui travaillent avec les collectivités locales sur le thème de la transition énergétique, qui existent depuis 20 ans et qui comprennent aujourd'hui 3 000 personnes, n'ont parlé que de sobriété. Des verrous sont en train de sauter, certains pour des raisons malheureusement tragiques, malgré tout il y a un cheminement collectif et individuel sur la sobriété qu'on peut définir. Pour paraphraser le GIEC, la sobriété, c'est l'intelligence des usages. C'est éviter le superflu, se concentrer sur le nécessaire de façon à ce qu'intelligemment on économise nos ressources pour ne pas mettre en péril la capacité qu'auront les générations futures à avoir un mode de vie à peu près équivalent au nôtre. Ce n'est pas la privation, c'est une utilisation intelligente. Après, il y a la sobriété subie et la sobriété choisie et quand elle est subie, c'est forcément plus difficile.

Le scénario génération frugale se base beaucoup sur la sobriété, on réduit notre consommation de biens donc on réduit le prélèvement des ressources, les kilomètres parcourus, on respecte la réglementation en termes de température de chauffage, etc.

Le scénario 2 est également basé sur la sobriété, le scénario 3 quant à lui l'est moins, on se base plus sur la technologie et le scénario 4 est plutôt sur un tendanciel en termes d'évolution de nos niveaux de consommation donc on va plus se déplacer, on va continuer à consommer beaucoup de biens et de services notamment dans le numérique ; dans les scénarios 3 et 4, il y a un fort développement du numérique.

En termes d'efficacité énergétique, le n°1 est un peu moins bon, on est frugaux mais il y a moins d'échanges, on est moins organisé, il y a moins de coopérations donc on est moins efficace. Dans le n°2, il y a plus de coopérations donc on est plus efficace, dans le n°3 on perd un peu en efficacité parce qu'on laisse partir les consommations et le n°4 n'est pas très bon.

On est plutôt là sur des aspects techniques et de comportements individuels, mais il y a aussi la gouvernance qui va d'une gouvernance locale à une gouvernance globale, on reste dans les marchés mondialisés alors que dans le n°1 on va sur les circuits courts.

En ce qui concerne les impacts environnementaux, en étant frugaux on prélève moins de ressources, on produit moins de biens, on se déplace moins, on a donc un impact sur l'environnement plus faible donc on évite un certain nombre d'impacts. Sur le scénario n°4, on continue à se déplacer toujours plus, à construire toujours plus de bâtiments, on a donc besoin de réparer les impacts et il faut notamment capter le CO2 parce que si on mise tout sur la technologie sans changer les modes de consommation, on ne peut pas arriver à la neutralité carbone sans extraire du CO2 de l'air ; on a alors besoin d'aspirateurs à carbone. Cette technologie existe, mais n'est pas mature à grande échelle. C'est là où on fait un pari sur l'avenir, pari selon lequel on serait capable de réparer les impacts.

Il y a une évolution forte sur l'alimentation, poste important en termes d'émission de gaz à effet de serre. Dans le scénario 1, on réduit de 70 % la consommation de viande, dans le scénario 2 de 50 %, dans le scénario 3 de 30 % et dans le scénario 4 de 10 %.

Dans le scénario 1, on est sur le développement des villes moyennes ; le Covid nous interpelle sur ce scénario parce qu'on est sur des circuits courts, on redynamise les villes moyennes, on retrouve une vie sociale et une vie économique plus proche. Dans le scénario 2, on est sur de la gouvernance partagée pour trouver des solutions pragmatiques, la consommation est plus mesurée, on est beaucoup sur le partage : autopartage, partage des bâtiments. En termes de sobriété par exemple, une commune voudrait construire une cantine municipale et se rend compte qu'elle a une entreprise qui a une cantine également, il y a peut-être moyen de mutualiser. Également, elle veut construire une salle des fêtes et à côté, une entreprise a des locaux qui ne sont pas utilisés le week-end, il peut être envisagé de mutualiser. On est sur le partage, la coopération, l'intelligence locale collective pour trouver des solutions pragmatiques pour éviter de consommer des matériaux pour produire les équipements dont on peut se passer, sans porter atteinte à notre mode de vie ni au confort.

Dans le scénario 2, on accompagne l'industrie pour se décarboner et dans les scénarios 1 et 2 on a une réindustrialisation locale. On peut allier sobriété et conservation de l'activité économique puisqu'on va certes moins consommer, mais on va consommer plus local.

Sur le scénario 3, on est beaucoup basé sur le numérique au service de la transition et on est plutôt sur les métropoles qui se développent alors que dans les scénarios 1 et le 2 on est plutôt sur les villes de taille moyenne.

Et dans ce scénario 3, l'industrie se décarbonne par la technologie, on a beaucoup d'hydrogène dans ce scénario, 6 % du mix énergétique à 2050. Cela représente de gros volumes et on considère qu'on a besoin d'en importer un peu.

Dans le scénario 4, c'est pareil, comme on laisse partir la consommation, on a besoin d'importer du gaz naturel, éventuellement renouvelable, mais on ne saura pas en produire assez.

Je vous invite à aller sur le site de l'Ademe pour retrouver un certain nombre de présentations sur le mix énergétique, l'approche sociologique, l'approche économique. C'est un travail très riche. Ce travail permet aussi de recaler les ordres de grandeur. Je parlais du gaz renouvelable dont le potentiel de production en France est estimé entre 120 et 180 TWh selon les filières qu'on va chercher. Les importations de gaz russe, c'est 100 TWh. Bien sûr, on ne va pas produire 100 TWh de biogaz en claquant des doigts, mais on a un potentiel local et national supérieur aux importations de gaz russe. C'est intéressant à avoir en tête.

Par ailleurs, sur les 50 dernières années, ceci étant ramené au temps de travail nécessaire pour acheter un litre d'essence, au taux horaire smic, le coût du carburant pour les Français a, contre toutes attentes, diminué : avec 1 heure de travail en 1970 on achetait 3 l d'essence et en 2020 on achetait 6 l. Mais en 1970, on roulait en 4 L et avec 3 l, on faisait 50 kilomètres. En 2020, on roule plutôt en Clio et avec 6 l on fait 130 kilomètres, aujourd'hui environ 100 kilomètres. Même avec un carburant à plus de 2 €, le pouvoir d'achat pour se déplacer en voiture a doublé pour une personne au smic, en 50 ans. Mais à l'époque, personne ne faisait 80 kilomètres pour aller travailler tous les matins avec sa 4 L. Dans les années 80, on a commencé à habiter plus loin et à faire plus de kilomètres pour aller travailler, on pouvait le faire puisque la voiture consommait moins et elle coûtait moins cher. À présent, la goutte d'essence fait déborder le vase alors que ce n'est pas le poste qui augmente le plus, c'est simplement notre dépendance à la mobilité qui a augmenté et ce, justement parce que que l'essence n'a pas augmenté.



Quelques chiffres pour voir les volumes en matière d'énergie sur les quatre scénarios : la consommation actuelle d'énergie de la France, toutes énergies confondues, c'est 1 600 TWh et avec le scénario 1, on le divise par 2. C'est le seul scénario prospectif qui mise sur une baisse aussi forte de l'électricité. On arrive à la neutralité carbone sans recours à la captation, on n'a que le carbone qui est capté naturellement et on n'a pas besoin de recours à la technologie pour capter du carbone.

Dans le scénario 2, le niveau de consommation est presque divisé par 2, on a un peu plus d'électricité mais c'est quand même en baisse et on a besoin d'un peu de captage et de stockage de carbone.

Le scénario 3 correspond à peu près au scénario médian de RTE en termes de consommation d'électricité. On a également une baisse de consommation, passant à 1 070 TWh, l'hydrogène apparaît mais pas sur un volume important, et on a encore une consommation de gaz. Et là, on a besoin de capter du CO2 notamment sur les cheminées de certaines usines et des grandes chaufferies biomasses. Dans ce scénario, on utilise beaucoup la biomasse qui est neutre en carbone puisque le CO2 émis quand on brûle le bois correspond quasi au CO2 absorbé par ce bois pendant sa croissance et si en plus on vient capter ce CO2 à la sortie de la cheminée, le bilan devient très positif. Dans ce scénario on a besoin de le faire parce qu'on a plus de consommation et plus d'émissions de gaz à effet de serre.

Et dans le scénario 4, on a quand même une baisse de consommation, en revanche l'électricité augmente et il reste pas mal de gaz, il faut aller en chercher à l'extérieur et on a besoin de capter et stocker le CO2 dans des réservoirs naturels ou artificiels ; il y a besoin de l'intervention humaine et de la technologie pour capter du CO2 dans l'air et l'injecter dans le sol pour atteindre les objectifs de concentration de CO2 dans l'atmosphère.

Quel que soit le scénario, on n'a pas 10 ans devant nous, il faut que les décisions soient prises le plus vite possible, les actions nécessaires sont immédiates. Si on est à 2 degrés, c'est plus grave que 1,5, mais il n'y a pas un moment où à 1,9 degré tout va bien et à 2,1, on va tous mourir, c'est assez progressif. Et tout ce que l'on aura fait pour réduire nos consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre ira dans le bon sens et soulagera la contrainte plus tard, quel que soit le niveau atteint. C'est donc sans regret ! Il ne faut surtout pas baisser les bras, pensant que c'est foutu.

Le scénario génération frugale paraît relativement risqué parce qu'il est assez clivant socialement, là on est clairement dans la sobriété plutôt subie. En effet, dans le scénario 1 on parle de quota de déplacement, par exemple on ne prend plus l'avion tous les ans et si c'est un long courrier, c'est tous les 10 ans.

Je vous invite à lire le feuilleton Mode de vie. Des sociologues mandatés par l'Ademe ont dialogué avec les personnes après leur avoir présenté les scénarios et finalement, la sobriété fait peur à beaucoup de monde, mais quand on a la présente de façon calme et sereine, la plupart des gens disent « je veux bien, mais il faut que ce soit équitable ». C'est-à-dire que si, moi, je n'ai pas plus le droit d'avoir une grosse voiture mais que mon voisin a toujours son 4x4, si je ne peux pas prendre l'avion, mais que mon voisin continue à aller aux Antilles tous les ans, ce n'est pas équitable. Mais si on est tous dans le même bateau, si on est solidaire et qu'on réinvente d'autres façons de vivre en coopération en local, que mon avis est pris en compte dans la démocratie locale, finalement cela ne va peut-être pas trop me manquer.

D'un exercice qui paraît relativement technique, quand on tire le fil, on est sur des choix de vie et on est presque sur de l'éthique, le sens de la vie ressort.

Le scénario 4 paraît risqué également, mais est à l'autre bout du spectre puisque la technologie n'est pas mature.

Plus on réduit nos consommations de biens matériels plus on réduit le prélèvement des ressources et plus on réduit nos consommations d'énergie nécessaires à prélever ces ressources et à les transformer. L'économie circulaire est également un levier important pour la neutralité carbone.

La pression sur les ressources naturelles varie fortement d'un scénario à l'autre, y compris l'artificialisation des sols. Entre les scénarios 1 et 4, on a une différence très importante sur le nombre de mètres carrés construits, d'un côté on fait plutôt intelligemment avec ce que l'on a déjà et de l'autre, on en a besoin pour la croissance donc on avance et on continue. Et donc, forcément quand vous allez chercher du béton, de l'acier, cela génère un impact très important. Dans le scénario 4, on a également besoin de beaucoup plus d'eau pour l'irrigation parce qu'on n'a pas touché au mode d'alimentation, on doit produire beaucoup de viande et cela nécessite beaucoup de céréales pour alimenter les animaux.

Quelques enseignements clés : hormis le scénario 4 qui est un peu à part dans la démarche, pour atteindre la neutralité carbone il faut une forte baisse des consommations, des bâtiments privés et publics. Toutes les démarches : le conseil en énergie partagée, les économies de fluide, l'isolation des bâtiments, le respect des consignes de chauffage et climatisation sont indispensables.

Dans les scénarios 1 et 2, il y a une réduction des besoins de déplacement, respectivement de 30 % et de 10 %, réduction de la consommation de la viande. Et cela fait partie des *fakenews* de la transition

énergétique, il y a des contraintes sur des matériaux pour les véhicules électriques, si on remplace les 30 millions de véhicules particuliers qu'on a en France par 30 millions de Tesla, ce serait possible, mais il n'y en aura pas pour tous les pays de la planète. On capterait 10 % des ressources de lithium sachant qu'on est 1 % de la population mondiale. Il y a un sujet sur les batteries qui nous ramène à la sobriété. Si on fait des véhicules électriques plus petits, ils ont besoin de batterie plus petites. En revanche, si on regarde les besoins qu'on a de développer l'éolien et le solaire en termes de besoin de béton, d'acier, on est sur l'épaisseur du trait par rapport aux quantités consommées aujourd'hui. Et quand on regarde la sobriété qu'on pourrait avoir sur les économies de béton notamment en construisant moins de centres commerciaux, moins de routes, moins d'ouvrages d'art, on ferait de potentielles économies 100 fois supérieures au béton dont on aura besoin pour faire les socles au pied des éoliennes.

Il y a aussi des sujets sur les terres rares. Il n'y a pas de terres rares dans le solaire, il y en a un peu dans l'éolien, mais il y en a parce qu'aujourd'hui c'est rentable d'en mettre. Il n'y a pas de terres rares dans les éoliennes terrestres, il y a du néodyme dans les éoliennes offshore. Cela permet de faire moins de maintenance, mais si demain le néodyme est hors de prix, ils adapteront la technologie terrestre pour le offshore, cela augmentera un peu le coût de production, mais ce sera à la marge.

Il n'y a pas de contraintes, aujourd'hui on sait recycler les éoliennes et l'Ademe a financé des programmes pour trouver des solutions pour recycler les pales qui sont en matériaux composite. On commence à y arriver et on saura faire.

Sur le solaire photovoltaïque, une unité est en train de se construire à Grenoble pour recycler complètement les modules photovoltaïques. Il y en a déjà une dans les Bouches du Rhône, la plus grosse d'Europe, où ils recyclent 95 % en poids des modules photovoltaïques, les 5 % qui restent, à Grenoble ils ont décidé de les attaquer avec l'idée suivante : avec les matériaux récupérés, on est capable de refabriquer.

Incontournable sur la consommation, sur la production, on a besoin de toutes les énergies renouvelables et en particulier de la biomasse y compris le biogaz, l'éolien terrestre et le photovoltaïque.

Dans le scénario où il y a le plus de photovoltaïque, 140 GW, cela représente 0,5 % des surfaces agricoles, 10 % des surfaces bâties et 10 % des surfaces de route. On fait du photovoltaïque au sol parce que c'est deux voire trois fois moins cher et en toiture, sachant que pour atteindre nos objectifs de développement du photovoltaïque d'ici 2028 il faut faire x4, ce serait impossible. Il y a trop de contraintes en toiture : raccordement, contraintes techniques de résistance des charpentes, contraintes d'intégration architecturale, de permis de construire, etc. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire, mais il faut plutôt se projeter dans une logique où on a 30 ans pour équiper les toitures. En revanche, aujourd'hui si on refait une toiture sans se poser la question de l'isolation thermique et de mettre du solaire dessus, on est vraiment en train de rater quelque chose. Cela s'anticipe. Aujourd'hui, il n'est pas question d'intervenir sur un bâtiment chez soi ou d'une collectivité sans se poser la question de l'opportunité de réduire la consommation de ce bâtiment et de profiter des surfaces pour produire de l'énergie sur ce bâtiment et si on ne fait pas cela, on n'est compatible avec aucun des quatre scénarios.

Il faudra que cela entre dans les habitudes et que l'on ne se pose plus de questions parce que je ne crois plus au *plan Marshal*, on se heurte rapidement à la réalité des budgets. Il ne faut donc pas rater les opportunités. Et dans 10 ans, le coût du photovoltaïque aura encore baissé et quand on refera une toiture peut-être qu'on ne se posera plus la question.

On voit bien que ce n'est pas un petit changement, il ne s'agit pas juste de passer au tout renouvelable, on touche vraiment au fonctionnement de base de la société. Cela pose la question : jusqu'où est-on capable collectivement d'aller vers la sobriété, est-ce qu'on peut s'appuyer uniquement sur les puits naturels de carbone pour atteindre la neutralité ou est-ce que, si on n'est pas suffisamment bon sur la sobriété, il faut aussi aller chercher de la captation technologique ? Qu'est-ce qu'un régime alimentaire durable ? Entre les scénarios 1 et 4 il y a des écarts très importants de l'impact de l'agriculture sur le climat, il y a des impacts importants sur la résilience de cette agriculture. L'artificialisation des sols, la précarité énergétique dans les bâtiments, la rénovation, est-ce qu'on peut penser autrement aujourd'hui et est-ce qu'on peut combiner sobriété et croissance ou au moins stabilisation économique pour les entreprises ?

N'hésitez pas à aller sur [transition2050.ademe.fr](https://transition2050.ademe.fr) où vous trouverez des vidéos.

Je vous remercie de votre attention.

*(Applaudissements.)*

**M. MILLET.-** Je pense que tout le monde peut contester tout ce qui vient de nous être dit, il y a un débat public, politique. Je suis toujours surpris de voir à quel point l'Ademe, agence de l'État, que l'on paie par nos impôts, intervient dans le débat politique de manière très engagée et même de manière polémique. Quand vous dites que dans 8 jours on est tous mort, c'est typiquement le contre-exemple de ce qu'il faut dire parce que, franchement, si on est tous morts dans 8 jours, autant faire la fête !

Personnellement, tant qu'à dire des bêtises, je vais en dire, si Jean-Luc Mélenchon m'appelle à l'industrie dans deux semaines, ma première décision sera de changer la direction de l'Ademe.

Dans le débat public il y a pour moi un enjeu très important derrière l'énergie, à savoir la question du modèle économique derrière le modèle énergétique. Par exemple quelle place donne-t-on au service public par rapport au marché ? Bizarrement, cette question est totalement absente du travail de l'Ademe, pourtant Dieu sait qu'en ce moment l'influence du marché sur les prix, on la voit clairement et les aberrations que le marché de l'énergie génère, on les voit. C'est un vrai enjeu qui est totalement absent du travail de l'Ademe dans ces scénarios.

Je n'ai pas de problème sur le mot *sobriété* si c'est l'intelligence des usages, je préfère être intelligent que bête, cela dit derrière sobriété vous parlez aussi de sobriété contrainte et j'entends aussi potentiellement austérité. J'aimerais que le débat public soit alimenté avec des chiffres, par exemple j'ai étudié attentivement le scénario de négaWatt qui est proche du scénario 1 et je sais que dans ce scénario la construction de logements, tout compris en tenant compte du béton qu'on récupère sur les centres commerciaux, est limitée à 36 000 logements par an, mais comment est-ce possible ? Je suis adjoint au logement et on a besoin en France de construire des centaines de milliers de logements. Donc un scénario énergétique disant qu'il faut limiter la construction de logements à 36 000, pour le coup j'attendrai qu'on ait des éléments factuels, quantitatifs qui aident au débat public et qui nous disent que pour certaines choses, ce n'est pas possible. Surtout que derrière, le non-dit, c'est quel mix énergétique ? Il y a le niveau de consommation et derrière cela, le débat sur le mix énergétique avec la question du nucléaire, sujet tabou, mais il n'y a pas que celui-là.

Je suis toujours surpris par la manière dont l'Ademe intervient comme un parti politique dans le débat sur l'énergie. Personnellement, cela me choque.

**M. GOY.**- Merci d'avoir posé le débat en ces termes.

Il n'y a aucune volonté politique de l'Ademe, on ne prend pas parti sur les quatre scénarios puisque les quatre sont possibles.

Pour ce qui concerne les 8 jours, le propos vise plutôt à dénoncer ceux qui disent que si on n'a pas bougé dans 8 jours, on va tous mourir. Cela fait 25 ans que je travaille dans la transition énergétique et je sais que ce type de discours n'enclenche pas d'action. Au contraire, c'est complètement néfaste donc je partage complètement ce constat.

Sur le service public, comme on ne fait pas de politique, c'est difficile de dire qu'on veut tel type de gouvernance pour les opérateurs, en revanche dans le scénario 1 et le scénario 2 on est plus sur de la coopération locale donc on sera plutôt sur des entreprises citoyennes, sur l'investissement local participatif avec les collectivités et les citoyens, opérations que l'Ademe soutient. Et sur les scénarios 3 et 4, on est sur des investissements comme on le voit aujourd'hui à majorité portée par des grands groupes privés. Mais on n'oppose pas les deux, on n'est pas en train de dire qu'il faut en prendre un et que c'est comme ça, il y a des scénarios intermédiaires. Et ce qui est intéressant dans ce travail, c'est que comme on a regardé toutes les filières, tous les secteurs de consommation d'énergie et de ressources, il y a un travail scientifique très poussé, certainement discutable, mais un comité scientifique a discuté des hypothèses, ce travail est très sérieux et toutes les hypothèses tiennent la route. On ne peut pas complètement panacher non plus. Cela donne des tendances, si vous prenez le 1, mais que vous voulez consommer autant de viande que dans le 4, les besoins d'irrigation ne sont alors plus les mêmes, etc.

L'objectif de ces travaux de prospective est d'essayer de se projeter. J'imagine que ce chiffre de 36 000 logements, c'est pour 2050 et qui peut dire en 2050 quel sera l'état de notre besoin de logements ? J'habite dans une petite maison qui a plus de 100 ans et j'espère qu'en 2050 elle sera encore là. Cela paraît donc assez naturel si on est sur une stabilisation de la population que les besoins de logements neufs, si on est sur des logiques de rénovation, diminuent. Mais ici on est dans un territoire où la pression foncière est forte et qui continue à augmenter, mais il faut avoir une vision nationale et se projeter en 2050. Si on dézoome et qu'on recule de 30 ans, nos modes de vie étaient très différents et il y a beaucoup de choses qui se passent aujourd'hui, si on les avait prédites il y a 30 ans, on n'y aurait jamais cru. Qui avait imaginé le smartphone il y a 30 ans ?

Je le prends comme un exercice d'humilité ; de toute façon on n'a pas le choix, le changement sera choisi ou subi, c'est indéniable. Mais quel sera notre mode de vie dans 30 ans ? Personne n'a de boule de cristal, en revanche on peut construire les conditions aujourd'hui pour que ce mode de vie soit le moins compliqué ou le plus confortable possible et c'est bien le sens de ce travail.

**M. BARLA (Métropole de Lyon).**- Dans les différents scénarios, vous avez évoqué les différents risques, avez-vous plus approfondi dans le rapport les différents risques d'échec de chaque scénario pour mettre l'accent sur le levier sur lequel il faut vraiment appuyer pour s'assurer qu'on y arrive ?

**M. GOY.-** Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre à cette question sur les facteurs de risques les plus forts. Sur le scénario 1, il s'agit de l'acceptabilité et l'avantage de ce scénario, c'est que cela permet d'aller vite parce que sur la sobriété, les résultats sont immédiats, mais s'il n'y a pas d'acceptation, ça ne fonctionne pas.

Par ailleurs, il y a des éléments quantifiés notamment sur les mix énergétiques, si vous fouillez dans les rapports vous trouverez par secteur l'évolution des consommations et on voit l'impact des efforts qui sont faits entre les différents secteurs. Par exemple, dans le scénario 3 on démolit et on construit beaucoup de bâtiments, c'est un parti pris et forcément, en prélèvement de matériaux c'est plus fort que dans le 1.

**M. BARLA.-** Pour nous qui sommes décideurs politiques, il manque dans la présentation sur quoi il nous faut insister à l'échelle locale pour permettre cette transition.

**M. GOY.-** C'est toujours la difficulté de se projeter en 2050 et de savoir, maintenant, quoi faire. Déjà, tout ce que l'on fait en matière de sobriété, de réduction des consommations et de développement des énergies renouvelables va dans le bon sens. Après, vous avez certainement dans vos collectivités des plans d'action, un plan climat et si vous le relisez vous allez probablement retomber sur des mots-clés qu'on a évoqués et qu'on voit dans les différents scénarios.

Quant aux actions phares, on retombe toujours sur les mêmes, à savoir œuvrer à réduire la dépendance à la voiture en développant les alternatives, réduire la consommation des bâtiments en commençant par le public et en accompagnant les concitoyens à isoler leur logement, donner l'exemple concernant l'alimentation à travers les cantines. Tous les leviers que vous avez sont repris et le rôle de collectivité exemplaire et le rôle de collectivité qui incite les acteurs de son territoire à passer à l'action est fort.

À part le scénario 4 où on met des aspirateurs à CO2, toutes les actions existent et sont déjà mises en place dans les territoires par les entreprises, les particuliers ou les collectivités.

N'attendez pas la solution miracle qui va nous sauver, il y a un panier de solutions très variées.

**M. BALAYE (Lissieu)-** Dans vos recherches ou dans vos études avez-vous intégré la contrainte géopolitique ? De plus en plus d'usages sont électrifiés et la Chine est en passe de tout récupérer y compris les terres rares. Ce risque géopolitique, comme d'autres comme le gaz russe, est-il intégré ? Et si oui, comment apparaît-il ?

**M. GOY.-** En ce qui concerne les terres rares, on peut avoir une contrainte sur le lithium si on décide de garder le même mode de déplacement qu'aujourd'hui, à savoir 80 % sur la voiture. Là, ça peut coïncider, il n'y aura pas assez de lithium pour tous dans le monde. Il y a d'autres technologies pour les batteries, mais elles ne sont pas encore matures. Il y a donc un risque sur le sujet.

Il y a un risque plus local sur la rénovation des logements. On n'est pas du tout à l'échelle et clairement il y a un risque fort qu'on n'atteigne pas nos objectifs de rénovation des logements.

Sur les matériaux, c'est là où on va se rendre compte que plus on est sobre plus on est résilient ; on le voit avec le gaz russe, on en consomme moins que les Allemands, on est donc moins en difficulté. C'est pareil pour les matériaux. En revanche, attention au discours consistant à dire qu'on va tomber d'une dépendance au pétrole à une dépendance en matériaux qui viennent de Chine, c'est en grande partie faux. Il n'y a pas de terres rares dans le photovoltaïque et on peut s'en passer dans l'éolien et quand bien même il y en aurait, une fois que vous avez acheté votre panneau solaire, il va durer 35 ans alors que le pétrole, il faut constamment le renouveler ; c'est quand même une dépendance très différente en termes de pression.

**Mme REVEYRAND (Métropole de Lyon)-** Vous avez parlé de sobriété en disant qu'elle pouvait être acceptée si elle était équitable et vous avez élargi le propos à la solidarité. Je trouve que c'est assez loin du fait d'accepter quelque chose parce qu'il faut être solidaire avec les autres. Je ne suis peut-être pas très optimiste, mais la notion de solidarité est bien sûr souhaitable, mais si déjà on a l'équité peut-être que les gens accepteront.

**M. BALAYE.-** Je vous rejoins, c'est comme demander à Renault ou Peugeot de faire des modèles qui ne dépassent pas une certaine consommation, à mon avis ça va être très dur aussi.

**M. GOY.-** Je pense qu'au niveau européen on n'est pas loin de le décider. Le point d'achoppement, c'est pour les véhicules, on sait que les Allemands freinent.

Le processus du changement ne se fait pas d'un coup, ce n'est pas un jour en écoutant une conférence qu'on se dit qu'il faut tout changer, c'est en croisant les points de vue et chacun fait son chemin. En revanche, ce qui est sûr, c'est que nos modes de vie dans 30 ans ne seront pas les mêmes qu'aujourd'hui et plus on décide d'aller sur des chemins vertueux aujourd'hui moins il y aura de casse.

**M. PEREZ.-** S'il n'y a plus de questions ni remarques, je remercie Emmanuel une nouvelle fois, je remercie l'Ademe pour ce travail et cette présentation. L'idée était d'avoir un débat et Pierre-Alain a de suite élevé le niveau. NégaWatt viendra pour répondre plus précisément à tes questions sur le logement qui

interrogent. Il y a une prospective sur le besoin de logements et le nombre de personnes par habitat, mais c'est de la science-fiction à 30 ans.

C'est bien d'avoir expliqué ce soir des rapports qui font plusieurs centaines de page, ce n'est pas simple à vulgariser. Les rapports sont vraiment différents, mais il y avait intérêt sur l'Ademe, on est un syndicat d'énergie, mais on ne parle pas que d'énergie dans ces scénarios de transition et il faut partir du besoin et de projets de société. C'est intéressant comme démarche de la part de l'agence.

Merci.

Je vous propose de reprendre le fil normal du Comité du SIGERLy.

Je vous rappelle les modalités de communication : merci d'attendre que l'on vous donne la parole, de vous présenter en précisant le nom de votre commune lors de chacune de vos interventions pour faciliter la retranscription. Et de signaler votre départ à la table des signatures si vous partez avant la fin du comité et de valider sur ok le choix de vos votes sur le boîtier électronique.

- **Désignation du secrétaire de séance**

Je vous propose de désigner en tant que secrétaire de séance le représentant de la ville de Décines ce soir.

<b>AFFAIRES NE PAS DONNANT PAS LIEU À DÉLIBÉRATION</b>
--

- ☐ **Compte rendu des décisions prises par le Bureau**

*Confer page 32.*

**M. PEREZ.** - Le Bureau s'est réuni les 25 mars, 8 et 15 avril et les 6 et 20 mai 2022.

- **Séance du 8 avril 2022** – vote de 6 délibérations :
  - Adhésion au Conseil en énergie partagé (CEP) des communes de Villeurbanne et Vourles ;
  - Convention de financement par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE formalisant l'AMI Peuplier ;
  - Modification du tableau des emplois et des effectifs au 1<sup>er</sup> mai 2022 : modification de l'organisation du service Éclairage public-Dissimulation des réseaux ;
  - Convention de jumelage avec le syndicat d'énergie de la Vienne dans le cadre du projet européen BAPAURA ;
  - Avenant n°3 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.
- **Séance du 20 mai 2022** – vote de 23 délibérations :
  - Financement par fonds de concours de l'opération d'enfouissement des réseaux rue du Grand Champs, La Tour-de-Salvagny ;
  - Demande de subvention Plan France Relance Parcours Cybersécurité ;
  - Convention de jumelage avec le SYANE, syndicat de la Haute-Savoie dans le cadre du projet européen BAPAURA ;
  - 20 adhésions au CEP, s'agissant des communes qui ont délibéré rapidement sur les nouvelles formules du Conseil en énergie partagé que l'on a votées il y a quelque temps.

Je tiens à remercier les communes pour leur confiance et la rapidité avec laquelle elles ont délibéré, 20 communes qui adhèrent très rapidement sur la soixantaine de commune du SIGERLy, on ne peut que s'en féliciter.

## □ Compte rendu de l'activité du Président

### M. PEREZ.-

- **17 mars :** **Invitation rencontre Fédération BTP Rhône et Métropole** pour parler de nos différents travaux : dissimulation d'éclairage public et rénovation énergétique des bâtiments.
- **18 mars :** **Présentation du projet européen smart EPC** sur les smart city.
- **21 mars :** **Rendez-vous avec la SEGAPAL Grand parc de Miribel Jonage** sur les questions de pérennisation de l'accès au réseau énergétique.
- **23 mars :** **Séminaire éclairage public réalisé par le syndicat de l'Ardèche (SDE07)** : nous avons eu le plaisir de visiter la grotte Chauvet et de discuter de l'avenir de l'éclairage public dans notre pays.
- **24 mars :** **Rendez-vous à la mairie de Francheville.**
- **25 mars :** **Présentation des investissements GRDF 2022.**
- **29 mars :** **Conférence à Grenoble « les réseaux d'énergie survivront-ils à la neutralité carbone ».** Sujet intéressant sur la complémentarité des réseaux et l'avenir des réseaux notamment par un changement d'usage avec l'électricité donc la baisse du gaz. Des interlocuteurs d'ENEDIS et GRDF étaient là pour donner leur point de vue.
- **30 mars :** **Réunion avec l'ensemble du service Éclairage public et Dissimulation des réseaux**
- **1<sup>er</sup> avril :** **Réunion des Directeurs Généraux du Grand-Est.**
- **4 avril :** **Conférence Energie Climat Métropole de Lyon** avec notamment l'intervention de notre vice-président Philippe GUELPA-BONARO sur la relance du plan climat Air-Energie territorial du Grand Lyon et un point d'étape sur tout ce qui a été fait depuis ce qui a été voté il y a quelques années.
- **5 avril :** **Présentation audit réalisé par la SCET de la SERL** sur le développement des énergies renouvelables.
- **6 avril :** **Visite du site OLAC – Signify** avec le groupe de travail Éclairage public où on nous a beaucoup parlé d'abaissement de puissance, de changement du parc led, de télégestion.
- **7 avril :** **Réunion avec le SERCE**, les entreprises qui travaillent sur nos réseaux dans les syndicats qui rassemblent les entreprises, le sujet portant sur la hausse des prix des matières premières et comment revoir nos marchés. Pour l'instant, on n'a aucune obligation donc on continue comme ça.
- **12 avril :** **Visite fin de travaux du centre bourg à Saint Symphorien-d'Ozon.**
- **15 avril :** **Réunion Trame noire avec la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon** : réunion préalable au lancement d'un comité de pilotage.
- **26 avril :** **Réunion étude avec le cabinet SEBAN** qui a réalisé l'étude juridique sur la rénovation thermique du bâtiment public et comment un syndicat d'énergie peut intervenir pour accompagner les communes.
- **28 avril :** **Groupe de travail Éclairage public-SDAL** se réunissait pour parler des schémas directeurs d'aménagement lumière.
- **2 mai :** **Visite du musée de l'électricité à Poleymieux-au-Mont-d'Or.**

- **3 mai :** **Rendez-vous aux mairies de Lissieu et Craponne.**
- **4 mai :** **COPIL sur la clôture de l'évaluation des RPS avec le Centre de gestion** qui nous a accompagnés.
- **5 mai :** **Réunion avec les communes membres-achat premium :** nous avons lancé dans le cadre d'un groupement d'achat d'électricité un lot premium et compte tenu de la forte hausse des prix de l'électricité classique et premium, nous avons souhaité faire un point d'étape avec les communes pour voir comment on pouvait avancer sur le sujet  
**COPIL « La Nuit est Belle ».**
- **6 mai :** **COPIL SPASER sur la définition d'un schéma d'achat durable et responsable**  
Présentation d'intention d'achat gestion gaz contrat 2023/2026 par l'AMO pure énergie qui nous accompagne dans notre groupement d'achat gaz. Autant vous dire que la personne qui était là a essayé de lire dans une boule de cristal et que les éléments ne sont pas très positifs sur la hausse des prix sur les années à venir.
- **12 mai :** **Bureau de l'ALEC Lyon** avec mes collègues Philippe GUELPA-BONARO, Corinne SUBAÏ, Anne REVEYRAND.
- **16 mai :** **Visite de la station d'épuration de la Feyssine** par GRDF, en l'occurrence le point d'injection gaz-biogaz qui se situe sur le site.
- **17 mai :** **Rencontre avec le cluster lumière** dans leur bâtiment Lumen à Confluence.
- **18 mai :** **Rencontre avec Gaz Électricité de Grenoble**, entreprise locale de distribution de gaz et d'électricité, pour connaître leur modèle et l'intervention d'une entreprise locale de distribution.
- **19 mai :** **Groupe de travail Éclairage public** sur les voies privées ouvertes à la circulation
- **20 mai :** **Commissions thématiques du SIGERLy** préalables au Comité, avec la présentation des délibérations qui seront votées ce soir.
- **30 mai :** **Rendez-vous avec la mairie de Saint-Fons.**
- **31 mai au 2 juin :** **Congrès « les assises de l'énergie à Genève »** ; c'était fort intéressant avec pour fil rouge la sobriété, ce qui était évoqué par Emmanuel GOY tout à l'heure.

## □ **Compte rendu des décisions prises par le Président**

*Confer page 34.*

J'en viens au compte rendu des décisions du Président.

### **Notifications :**

- 6 marchés dont 3 concernant l'aménagement des locaux Organdi : maître d'œuvre, CSPS, contrôle technique, 1 relatif à une mission d'accompagnement portant sur l'opportunité de renégociation du contrat de concession de distribution publique d'électricité (notre contrat avec ENEDIS court jusqu'en 2031), 1 relatif à la mise en valeur par la lumière sur la commune de La Tour de Salvagny, 1 relatif à l'accompagnement du SIGERLy pour le recrutement d'un responsable du bureau d'études interne éclairage public.
- 18 marchés subséquents passés sur le fondement de l'accord-cadre n°19.04 relatif à des missions de maîtrise d'œuvre partielle pour les travaux d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public.

## Décisions :

En matière d'éclairage public et dissimulation des réseaux :

- 5 fonds de concours : Dardilly, Irigny, Marcy l'Étoile, La Tour-de-Salvagny (deux)
- 2 conventions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage : Saint Didier-au-Mont-d'Or, Dardilly



## AFFAIRES DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATIONS

### ☐ Délibérations d'intérêt commun

**M. PEREZ.-** Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations d'intérêt commun :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 8 voix
- Communes de la Métropole : 1 délégué = 1 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 2 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n° C-2022-06-08/01

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 MARS 2022

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, Président*

*Confer page 36.*

**M. PEREZ.-** Avez-vous des questions ou des remarques sur ce procès-verbal ? *Pas de question ni remarque.*

Je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 44 (147 voix)  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le procès-verbal du Comité syndical du 16 mars 2022 est adopté à l'unanimité.**

Délibération n° C-2022-06-08/02

### RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PORTANT SUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, Président*

*Confer page 37.*

**M. PEREZ.-** Pour rappel, le contrôle de la CRC visait à examiner la régularité et la qualité de la gestion d'une collectivité territoriale. La Cour des comptes se prononce sur la régularité des opérations et l'économie des moyens employés et non pas en termes d'opportunité des actes.

Pour vous donner quelques éléments de contexte, le contrôle a démarré en avril 2021 ; on vous le présente en juin 2022, le process a pris du temps. L'an dernier, cette instruction a commencé au mois d'avril, au moment où le gouvernement a décidé de remettre tout le monde en *vacances* pendant un mois donc on avait aussi des difficultés internes à travailler et à répondre rapidement. Ensuite, un rapport provisoire a été édité et transmis, auquel nous avons fait une réponse provisoire. Nous n'avons eu la réponse définitive qu'en février, on n'a pas pu vous la proposer au Comité du mois de mars.



Sur la période de contrôle il y a deux ordonnateurs : 2015 jusqu'en 2021 qui concerne l'exercice des élus précédents et Pierre ABADIE qui a été audité, mais aussi le début de mandat pour moi-même.

Les thématiques de contrôle ont porté sur la gouvernance et l'organisation du syndicat, la distribution publique d'électricité et de gaz, la gestion des ressources humaines, la commande publique et l'analyse de la situation financière.

Je vous rappelle le contexte que nous avons souhaité mettre en avant dans notre réponse à la CRC. Nous nous situons dans la continuité du travail engagé lors des mandats précédents, notamment pour ce qui concerne la gouvernance partenariale et ouverte avec les communes. L'entrée de la Métropole en 2015 n'a pas modifié l'ADN du SIGERLy et le changement d'élus non plus, qui reste un outil d'ingénierie mutualisée au service des communes. Le syndicat pratique une gouvernance ouverte et son bureau représente la diversité politique communale.

Des commissions de travail thématiques ont été mises en place afin de permettre des échanges plus nourris avec les exécutifs communaux. Depuis un an et le début de notre mandat à la tête du SIGERLy, nous avons engagé une démarche qui amène à la transformation du SIGERLy vers un mode encore plus opérationnel au bénéfice des communes membres de la Métropole et au-delà, dans la mesure où 8 communes qui ne participent pas à la Métropole de Lyon sont membres du SIGERLy.

L'objectif est d'engager le syndicat pleinement dans la transition énergétique de son territoire et ainsi de répondre aux défis climatiques, mais aussi de le repositionner au sein de la galaxie énergétique de l'agglomération lyonnaise, galaxie assez importante.

Pour ce faire, nous avons déjà récolté les fruits de notre travail en élargissant notre offre sur le groupement d'achat énergie, en mettant en place un groupe de travail auprès de tous nos délégués sur les différents enjeux de l'éclairage public ainsi que sur les deux autres compétences générales et toutes les compétences d'intérêt particulier, mais aussi en faisant des commissions thématiques préalables au comité et en auditant de nombreux acteurs sur le développement des énergies renouvelables, en modifiant la prise en charge et l'accompagnement proposé aux communes dans l'offre du service conseil en énergie partagé, offre de service simplifiée qui intègre les attendus du décret tertiaire et en proposant aide à la recherche de financement et d'ingénierie financière pour vos projets. Et dans un souci de proximité et d'échange politique et technique, je rencontre régulièrement les exécutifs des communes pour partager nos projets et garder un lien territorial au-delà des comités statutaires.

Parmi les éléments de synthèse de la discussion entre les magistrats et le syndicat, on a un rapport positif sur l'exercice de nos compétences et sur les modalités techniques et financières notamment sur tout ce qui est lié au cœur historique des métiers du SIGERLy : pilotage, contrôle et suivi de nos concessionnaires au titre de notre compétence AODE. Il est bien souligné dans le rapport que tous les syndicats et tous les AODE ne sont pas toujours à même de faire un travail de contrôle suffisamment fort auprès de nos concessionnaires, c'est relevé et on peut saluer le travail des services qui au quotidien travaillent pour que la qualité du service public de l'énergie soit maintenue sur le territoire, qu'on ait des bons indicateurs et des investissements sur nos réseaux.

Une demande concerne l'intégration des biens réalisés par les concessionnaires dans l'inventaire SIGERLy. C'est une recommandation que l'on va suivre et qui, pour l'avoir partagée avec mes collègues d'autres syndicats d'énergie au niveau de la fédération FNCCR, est un chantier que l'on souhaite ouvrir au niveau national vis-à-vis d'ENEDIS. Je ne suis pas sûr que ce soit bien pris côté ENEDIS, mais on est là pour obtenir gain de cause.

L'un des points essentiels du rapport de la Chambre régionale des comptes est la suggestion de pilotage unique des AODE Ville de Lyon et SIGERLy. Je vous rappelle que sur le département on a trois AODE : la Métropole de Lyon pour la ville de Lyon, le SIGERLy pour les 58 communes de la Métropole et 8 communes du Rhône et le SYDER pour les communes restant sur le Rhône. C'est un sujet délicat sur lequel nous ne sommes pas d'accord avec la recommandation de la Chambre régionale des comptes, et la Métropole de Lyon n'est pas non plus d'accord pour fusionner Ville de Lyon et SIGERLy. Côté Métropole, la réponse est que ça se passe très bien avec le SIGERLy, le travail est fait, il n'y a pas de raison de remettre en cause quelque chose qui fonctionne bien. Je rappelle que les missions du SIGERLy portent sur le contrôle des concessions, métier historique des syndicats d'énergie, mais pas seulement, et la Chambre avait tendance à limiter les activités du syndicat, mais il y a aussi tous les travaux de dissimulation des réseaux, d'éclairage public, l'achat d'énergie, le développement des énergies renouvelables, je rappelle les 15 sites que l'on gère en propre, mais aussi le travail que l'on est en train de mener avec vos communes pour aller plus loin sur vos territoires. Si on devait fusionner ville de Lyon et SIGERLy, ce serait un transfert sec de compétences AODE vers la Métropole de Lyon ; elle sait faire, elle le fait déjà pour la ville de Lyon, mais elle ne fait pas d'éclairage public, ce n'est pas sa compétence, elle n'a pas les moyens humains pour le faire. On a un service CEP pour les communes, je ne sais pas si c'est la Métropole qui le reprendrait ou une autre entité, et la centrale d'achat pour l'achat d'énergie ne fonctionne pas de la même manière. Ce

serait pour moi assez compliqué d'aller là-dessus. Et il y a 8 communes qui n'appartiennent pas à la Métropole et dont certaines devraient retourner dans le syndicat SYDER. Je discute depuis longtemps avec ces communes et leur avis est important, dans un pays où il y a la libre administration des collectivités, ces communes ne souhaitent pas retourner au SYDER, elles sont contentes d'être au SIGERLY. C'est un choix pour elles d'aller dans un syndicat à côté, mais qui n'a plus de contrat de concession d'électricité, qui est obligé de passer un avenant pour son contrat de concession gaz. Pour écouter ce qu'elles disent, elles ne le souhaitent pas.

Je voudrais rappeler ce que j'ai déjà dit au magistrat de la Chambre : il y a une demande qui consistait à essayer de départementaliser les syndicats d'énergie de la part de l'État, mais il n'y a pas d'obligations réglementaires et on est, en effet, atypique sur le département. Mais on n'est pas les seuls, deux syndicats assez importants en France, le SIPPEREC et le SIGEIF qui sont les deux plus grosses concessions électricité et gaz de France en région parisienne, débordent sur six départements et n'intègrent pas l'ensemble des communes. C'est la plus grosse concession, en termes d'électricité c'est celle qui fonctionne le mieux en France et personne ne va chercher des histoires sur son caractère atypique parce que ça fonctionne bien.

On a eu la chance au mois de septembre, au moment du salon des maires du Rhône, d'avoir la visite de Gérard LARCHER qui s'est arrêté sur notre stand, un élu lui a présenté le SIGERLY comme l'un des deux syndicats d'énergie du département du Rhône. Gérard LARCHER est ensuite venu vers moi et m'a interrogé sur le SIGERLY, la façon dont on fonctionne, je lui ai dit qu'il fonctionnait bien et le Président du Sénat m'a dit : « ça marche, vraiment ? », j'ai répondu : « oui, ça marche, ça se passe très bien avec les communes et on fait de nombreux investissements ». Il m'a alors répondu : « si ça marche, c'est l'essentiel ». Je retiens que si le Président du Sénat trouve qu'il n'y a pas de problème à avoir deux syndicats sur un département, on peut passer au point suivant.

Éléments de synthèse de la discussion CRC/SIGERLY, l'incontournable et nécessaire activité mutualisée de conseil en rénovation énergétique. Son mode de gestion comptable : un choix légal et politique de préservation des finances communales, sur ce sujet on ne va pas suivre la recommandation de la Chambre qui souhaiterait mettre en place un budget annexe sur les activités du Conseil en énergie partagé. Nous n'y sommes pas favorables, mais surtout la loi nous permet, au titre de la compétence AODE, de financer sans budget annexe le service CEP. À partir du moment où un texte de loi nous permet de faire comme on le fait depuis des années, il n'y a aucune raison de déroger à la loi. Aujourd'hui, les communes contribuent à 1/3 du coût réel du service CEP et si demain on devait suivre cette recommandation, on devrait vous faire payer l'entièreté du service, même en le mutualisant vous y gagneriez financièrement, mais au-delà de cela c'est plus intéressant d'utiliser l'argent de la concession puisque c'est permis.

Il y a quand même de nombreux points positifs, on a fait le point sur ce qui concerne les communes en matière de gestion des ressources humaines, financières et de la commande publique, on peut se féliciter de ce qui est dit dans le rapport, et on peut féliciter les services, à savoir qu'il y a une bonne gestion globale avec une maîtrise des dépenses, une bonne santé financière et un respect des règles de la commande publique. Je tiens à préciser que dans le rapport précédent qui doit dater de 2012, des difficultés financières avaient été pointées et que les élus précédents ont fait en sorte de redresser le syndicat et qu'il fonctionne bien pour les communes. La Chambre relève qu'il y a eu un gros travail de fait.

Et quelques points d'amélioration sont pointés par la Chambre et sont en cours de mise en place, à savoir le recours au travail aux personnes en situation de handicap, la rédaction d'un plan pluriannuel d'investissement SIGERLY pour les travaux d'éclairage public et dissimulation des réseaux. Quand on vient en commune et qu'on vous fait cette demande, ce n'est pas pour vous embêter, mais pour vous faciliter le travail, vous faire des PPI conformes à votre plan de mandat, mais aussi pour avoir une vision financière prospective de notre côté. Cela réduira toujours le niveau d'emprunt du SIGERLY si on fait cela bien !

La mise en place de pluriannualité comptable avec les AP/CP, on y travaillait avant la recommandation de la Chambre. Nous avons aussi mis en place une rétrospective et une prospective financière et la rédaction d'un SPASER. J'ai évoqué tout à l'heure que nous allons lancer un COPIL sur le sujet.

Avez-vous des questions, remarques ou commentaires sur ce rapport ?

**M. DEVINAZ (Métropole de Lyon).**- Je ne réagis pas par rapport à Gérard LARCHER, j'aurais aimé que l'amendement qu'il avait suggéré soit voté par son groupe au Sénat !

Notre spécificité n'est pas d'avoir deux syndicats parce que la Métropole de Lyon, c'est un département. Il y a un syndicat sur le Nouveau Rhône et un syndicat sur la Métropole qui est aussi un département. Notre spécificité est d'avoir 8 communes du Nouveau Rhône dans notre syndicat et que la ville de Lyon ne soit pas dans notre syndicat.

Cela dit, je partage ce que tu as dit, on s'était penché sur la question il y a quelques années, il est préférable que la ville de Lyon continue telle qu'elle est organisée. Je ne suis pas persuadé qu'en se fondant dans

une seule structure on améliorerait la qualité du service et je ne souhaite pas aux 8 communes du Nouveau Rhône qui sont au SIGERLy de rejoindre le SYDER.

**M. PEREZ.-** Merci, Monsieur le Sénateur. Oui, nous reviendrons à la charge sur nos amendements.

Je vais dans ton sens, Gilbert-Luc, oui une organisation institutionnelle a été mise en place précédemment, je ne reviens pas sur le fait que cela fonctionne, je pense que vous êtes tous d'accord pour le dire, en tout cas vous ne nous avez pas fait remonter de difficultés. Oui, il y a 8 communes qui n'auraient pas le choix et cela me pose question. Mais pour vous aussi, pour ceux qui sont Métropole on casserait un outil qui fonctionne sur des sujets sur lesquels on a besoin d'avancer vite, à savoir la rénovation de votre parc éclairage public et si jamais on transférait la concession AODE à la Métropole, que ferait-on ? On redonne la compétence éclairage public aux communes alors qu'on est dans une dynamique où les communes se tournent vers nous ? On crée un syndicat de l'éclairage public ? Cela n'existe pas en France, mais je sais qu'à Lyon on aime bien être innovant et différent, cependant le modèle économie n'y sera pas.

Sur le CEP, d'autres structures pourraient prendre le relais, mais cela reste un coût ; là, on peut mutualiser avec l'argent de la concession et la loi nous le permet. Ce serait détricoter quelque chose qui fonctionne très bien pour essayer de se mettre en raccord avec une loi qui date d'il y a une dizaine d'années et qui visait à la départementalisation car sur certains départements il y avait encore des syndicats primaires. Et quand je discute avec mes homologues d'autres départements sur des régions plutôt nord ou ouest de la France, il y a encore plein de petites communes qui se *baladent* seules et qui ne sont pas gérées par un syndicat à l'échelle départementale. J'avais dit quand on avait rencontré la préfecture il y a quelques mois que, une fois qu'ils auront fait l'énergie, il faudra passer au syndicat des eaux et que cela leur fera beaucoup de travail parce que là, on a des communes qui parfois sont sur plusieurs syndicats. Je veux bien qu'on essaye de simplifier le millefeuille administratif français, mais si on pouvait juste le simplifier pour que les choses qui fonctionnent continuent de fonctionner et pour que, pour ce qui ne fonctionne pas, on trouve une autre façon de faire, ce serait bien. Si c'est pour casser un outil qui fonctionne, je ne vois pas l'intérêt.

**M. MILLET-** Ce n'est pas la loi sur la départementalisation des syndicats d'énergie qui est le plus gros problème, c'est la loi MAPTAM créant la métropole et le fait que l'on considère qu'un syndicat intercommunal, c'est une forme désuète d'organisation de la mutualisation. C'est là qu'on peut être en complet désaccord avec l'esprit qui est derrière la loi MAPTAM et la loi sur la départementalisation. La mutualisation dans un syndicat intercommunal, c'est un choix communal qui peut être pertinent et quand ça fonctionne, il faut le permettre et le favoriser. Malheureusement, les syndicats intercommunaux sont considérés comme un choix des communes et ni les communes ni les syndicats n'ont bonne presse à Bercy. Et entre nous, si les conditions pour intégrer la ville de Lyon au SIGERLy étaient réunies, je n'y serais pas opposé, à condition que cela reste un syndicat intercommunal avec les 8 communes hors métropole. On mettrait peut-être en péril ce qui fonctionne bien, il ne faut pas bousculer les choses, mais sur le fond le vrai sujet, c'est : est-ce qu'un syndicat intercommunal a le droit d'exister dans la métropole, je maintiens qu'oui.

**M. PEREZ.-** Je reconnais bien là ta défense de l'intercommunalité et cela me va très bien.

Si vous n'avez pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer à la suite.

Délibération n° C-2022-06-08/03

## BUDGET PRINCIPAL 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

*Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-Présidente*

*Confer page 39.*

**Mme SUBAÏ.-** Une décision modificative permet d'ouvrir des crédits complémentaires pour des dépenses ou recettes non prévues au moment du budget primitif. Cette décision modificative n°1 de l'exercice 2022 sert à ajuster les crédits inscrits au budget primitif, elle se caractérise en section de fonctionnement en dépenses par un ajustement de prévision entre deux chapitres suite à une erreur d'imputation, donc pas de nouvelle dépense, et en recettes il n'y a aucun ajustement à prévoir.

En section d'investissement, il y a peu d'impacts financiers, il s'agit d'un ajustement lié à des travaux pour la commune de Millery et un ajustement de la prévision de dépenses informatiques principalement liées au parcours cybersécurité dont le SIGERLy est lauréat. Et en recettes, nous observons une légère hausse de la subvention liée à ce parcours et il y a un ajustement de la TVA d'ENEDIS.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, je vous ai parlé d'une erreur d'écriture, il y a +16 100 € sur le chapitre 65 qu'on reprend du chapitre 66 qui lui a donc -16 100 €, concernant un ajustement des frais de redevance pour les concessions.

Sur la section d'investissement, cette DM s'établit à + 502 400 € en dépenses, dont +55 000 € au chapitre 21 : immobilisations corporelles, à savoir les dépenses informatiques liées au parcours cybersécurité et des dépenses spécifiques au déménagement des locaux, +2 700 € sur le chapitre 27 : autres immobilisations financières correspondant au versement d'un dépôt de garantie pour les places de stationnement dans les nouveaux locaux et +444 700 € sur le chapitre 4581 : opérations sous mandat concernant des dépenses pour travaux.

En recettes, on retrouve les mêmes montants : +502 400 € dont +25 000 € sur le chapitre 13 : subvention d'investissement, ajustement dû à la hausse de la recette liée au parcours cybersécurité, +32 700 € sur le chapitre 27 : autres immobilisations financières, ajustement de la prévision des recettes de TVA d'ENEDIS, et +444 700 € sur le chapitre 4582 qui correspond aux mêmes travaux.

Vous avez la vue d'ensemble par chapitre dans le tableau qui est affiché, vous retrouvez dans la colonne propositions nouvelles DM 1 les sommes dont j'ai parlé, qui nous amènent à un total de dépenses d'investissements de 502 400 € à ajouter, soit un total budgétaire de 77 751 094,76 €.

Sur la partie recettes de la section d'investissement, vous retrouvez les sommes dont j'ai parlé et qui nous amènent à la même valeur de 502 400 € à ajouter.

Y a-t-il des questions ? *Pas de questions.*

**M. PEREZ.-** Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 46 (142 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° C-2022-06-08/04

## ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ DES AMIS D'ANDRÉ-MARIE AMPERE (SAAMA)

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, Président*

*Confer page 43.*

**M. PEREZ.-** La Société des Amis d'André-Marie AMPERE sise à Poleymieux-au-Mont-d'Or a pour but de perpétuer la mémoire du savant André-Marie AMPERE. On vous a mis quelques actions sur plusieurs axes de travail de ce musée : lui rendre un hommage mérité, conserver et transmettre l'héritage d'un patrimoine historique scientifique, faire éclore dans la jeunesse des vocations scientifiques, informer et former sur les énergies renouvelables et sur le mix énergétique, ils sont en train de travailler le parcours du chemin d'électricité, entretenir et animer la maison d'André-Marie AMPERE, musée de l'électricité.

Cela fait suite à une visite du musée que j'évoquais tout à l'heure, il y a quelques mois ENEDIS a fait don d'un transformateur et du coup, notre responsable de service Gestion du patrimoine nous a permis de les rencontrer et de visiter le musée. Il y a un réel intérêt pour le SIGERLY à adhérer et soutenir ce musée qui est porté quasi-exclusivement par des bénévoles, il y a une personne salariée qui est le gardien des lieux, mais pas à temps complet. Cela permet de participer au développement de ce musée parce que financièrement ils le font uniquement projet par projet.

Il est demandé de faire adhérer le SIGERLY à la SAAMA pour un montant de 300 €/an et de bien vouloir m'autoriser à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

**Mme REVEYRAND.-** Une remarque sur le nom, pourquoi SAAMA alors que c'est si joli de dire Société des Amis d'André-Marie AMPERE ? Et au moins, on sait de quoi on parle.

**M. PEREZ.-** En commission thématique, j'ai *fourché* plusieurs fois sur le nom d'André-Marie AMPERE, mais je suis d'accord avec toi.

Et on trouvait pertinent de lier une réunion de Comité à la visite du musée parce que c'est vraiment un endroit très pertinent à visiter. Malheureusement, on n'arrive pas à trouver une salle à Poleymieux-au-Mont-d'Or pour le prochain comité, mais on va trouver une solution pour le faire et si ce n'est pas un lié à un comité, on vous proposera une visite du musée qui me paraît intéressante.

Je vous propose de passer au vote.

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 45 (140 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## ❑ Compétences particulières

**M. PEREZ.-** Je vous rappelle les modalités de vote pour les délibérations à compétences particulières :

- Métropole de Lyon : 1 délégué = 4 voix
- Communes hors Métropole : 1 délégué = 1 voix.

La délibération est adoptée à la majorité simple avec une adoption de la moitié des suffrages exprimés, sauf mention spécifique dans les délibérations.

Délibération n° C-2022-06-08/05

<b>CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ : AVENANT N°1 – INTÉGRATION DE TROIS COMMUNES</b>
--

*Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, vice-Président*

*Confer page 44.*

**M. MILLET-** Il s'agit de rattacher trois communes qui restaient rattachées au contrat du SYDER pour GRDF au contrat du SIGERLy, leur contrat se terminant fin 2022. On les rattache à notre contrat par cette délibération.

**M. PEREZ.-** Et je crois qu'aujourd'hui a été adopté le cahier des charges national FNCCR France urbaine GRDF sur le nouveau modèle de contrat de concession gaz qui a beaucoup pris exemple sur un contrat négocié Lyon-Métropole. Nous avons été innovants sur le sujet, maintenant aux autres concessions et aux autres autorités organisatrices de prendre la suite.

S'il n'y a pas de questions sur l'intégration des trois communes à la concession de gaz SIGERLy, je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 18 (57 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**M. MILLET-** Nous avons quatre délibérations portant sur les rapports de contrôle qui incluent les demandes que le SIGERLy fait aux délégataires et les comptes rendus d'activité pour l'électricité et pour le gaz. Il y a une présentation commune des comptes rendus d'activité avec la lecture qu'en fait le SIGERLy.

Je laisse la parole à Monsieur le Chargé de missions Energie - Concessions pour la présentation.

**CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ : RAPPORT DE CONTRÔLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020**

*Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, vice-Président*

*Confer page 45.*

**CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ : RAPPORT DE CONTRÔLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020**

*Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, vice-Président*

*Confer page 46.*

**M. PEREZ.-** Je remercie Monsieur le Chargé de missions Energie - Concessions pour tout le travail réalisé, on a la chance d'avoir des services très compétents sur ces sujets de concession, aussi bien sur le contrôle actuel que les investissements futurs.

**M. le Chargé de missions Energie - Concessions.-** On va vous présenter la synthèse de notre contrôle pour l'année 2020 pour les concessions de gaz et d'électricité. Cela fait plusieurs années qu'on fait le choix de les présenter de manière conjointe gaz et électricité sur un seul support, je vais alterner entre les deux concessions.

Nous sommes attachés à la défense du service public et à sa pérennité et on va voir à travers les aspects techniques et comptables que la pérennité, c'est quelque chose qu'il faut avoir en tête quand on parle de ces deux concessions gaz et électricité. Un élément important à rappeler, nous sommes dans une situation de péréquation tarifaire à l'échelle nationale, les usagers payent la même utilisation du réseau, peu importe que la concession soit plus ou moins rentable. C'est l'un des principes fondamentaux de la distribution publique en France d'électricité et de gaz.

Des aspects sont particulièrement importants pour nous dans le contrôle au quotidien dont la transparence de la part des concessionnaires pour que l'on puisse exercer notre mission de contrôle qui nous est donnée par les collectivités territoriales.

Un nouveau contrat gaz a été signé en 2020 et l'un des points fondamentaux est l'équilibre des relations avec les concessionnaires. Le contrat signé avec GRDF récemment a pu ramener un peu plus d'équilibre par rapport à ce qui était fait par le passé.

Le contrat de concession avec ENEDIS a quant à lui été signé en 2006 et court jusqu'en 2031. ENEDIS aurait très envie qu'on signe un contrat nouveau modèle tel qu'il a été négocié nationalement en 2017, mais notre contrat est encore en vigueur.

Il est intéressant de rappeler que le SIGERLy représente 1 % des livraisons d'électricité en France, certes à l'échelle du concessionnaire c'est un poids modeste mais on est quand même sur des volumes très conséquents, d'où l'importance d'avoir une bonne qualité sur les réseaux électriques.

Sur le contrat gaz, 2020 a été une année particulièrement importante puisqu'un nouveau contrat de concession a été signé avec GRDF ; le précédent contrat devait dater de 1994, il y avait donc pas mal de choses à réactualiser. Ce contrat a été signé en 2020 sur 62 communes et ce soir c'est l'occasion d'ajouter trois communes qui étaient déjà suivies par le SIGERLy dans le cadre de nos contrôles annuels. Dans le suivi et l'exécution, cela ne va pas changer grand-chose pour nous, service, parce qu'on regarde déjà les 65 communes depuis de nombreuses années.

Concernant ce contrat gaz, par rapport au précédent contrat il y a un certain nombre de sujets sur lesquels les avancées sont notables dont entre autres la durée, qui est l'un des seuls aspects sur lequel on a réellement la main en tant qu'autorité concédante. C'est un levier important pour nous et on a réussi à avoir un contrat de 15 ans. C'est une vraie avancée dans la mesure où peut-être que dans 15 ans le monde de l'énergie sera complètement différent et on sera content de pouvoir revoir ce contrat.

Je veux aussi souligner la question de la gouvernance. Sur le précédent contrat, il n'y avait pas de gouvernance partagée, on ne décidait pas des investissements, GRDF décidait seul et sur ce nouveau contrat, on a une logique de schéma directeur des investissements décliné en programme pluriannuel pour un certain nombre d'ouvrages jugés cibles prioritaires à éradiquer, c'est une réelle avancée dans la mesure

où désormais nous avons notre mot à dire dans les investissements de modernisation qui sont pratiqués sur le réseau.

Quand on regarde plus en détail les chiffres, les investissements de modernisation qui entrent dans le cadre de ce schéma directeur, cela va conduire par rapport à ce qui était pratiqué par le passé à une hausse de 52 % des investissements de modernisation. Cela peut paraître élevé, mais il faut avoir en tête que sur le précédent contrat il y avait peu d'investissements de modernisation.

Et l'un des points particulièrement importants en matière de gouvernance, c'est le fait qu'on ait réussi à intégrer des indicateurs de performance engageants pour GRDF. Il y a tout un tas d'indicateurs par exemple sur le temps de coupure, sur des questions plus techniques de surveillance de réseau, des questions d'incidents qui vont faire l'objet d'un chiffrage, GRDF est obligé d'atteindre certaines valeurs et est soumis à pénalité s'il ne les atteint pas. Cela nous permet d'avoir des leviers de discussion plus importants avec le concessionnaire.

Par ailleurs, de nouveaux champs sont investis. Sur la transition énergétique le précédent contrat ne faisait pas cas de ces éléments. Aujourd'hui, dans le nouveau contrat on a une convention avec GRDF avec un montant symbolique à l'échelle du SIGERLy et de la Métropole de Lyon à 1 M€/an réparti entre des actions à réaliser par GRDF chaque année et qui sont conventionnées pour environ 500 000 € et pour l'autre moitié, GRDF s'est engagé à participer à un fonds d'investissement ayant pour vocation de faire avancer la transition énergétique.

Si on revient au contrôle de l'exercice 2020, beaucoup de constats reviennent d'une année sur l'autre, ce qui est assez significatif du fait que les concessionnaires ne répondent pas intégralement aux demandes qu'on leur fait chaque année donc on les reformule.

Concernant le patrimoine technique, sur le gaz désormais les ouvrages identifiés comme prioritaires en matière de sécurité ont pu être intégrés dans le schéma directeur des investissements du nouveau contrat.

Les réseaux d'électricité sont plutôt fiables, mais il est intéressant de souligner que malgré le fait que la qualité de desserte d'électricité est plutôt bonne il y a quand même des vulnérabilités assez importantes sur la moyenne tension et sur la basse tension. Le plus significatif sur lequel on s'attarde chaque année, c'est le réseau HTA, réseau moyenne tension, sur lequel on a une technologie souterraine particulièrement sensible aux canicules estivales concernant les câbles isolés en papiers imprégnés. C'est une ancienne technologie de câble souterrain qui doit être éradiquée par ENEDIS. ENEDIS travaille à l'éradiquer, mais pas assez vite selon nous. On a des vulnérabilités qu'on connaît, qui ont une incidence importante sur le temps de coupure notamment en période de canicule. On a pu voir aussi sur la moyenne tension et sur la basse tension dans la partie aérienne qu'on a des vulnérabilités assez notables relatives aux événements climatiques importants. Dans un monde où on a des événements climatiques plus violents et plus réguliers, quid de la résilience des réseaux notamment aériens ?

Que ce soit sur l'électricité ou sur le gaz, il faut aussi souligner que les ouvrages sont vieillissants et le niveau de renouvellement est loin de permettre une stabilisation de l'âge moyen du réseau. En moyenne tension en électricité aérien, le réseau a 42 ans, il a atteint sa durée d'amortissement, le réseau basse tension aérien nu a 59 ans en moyenne, même s'il y a une certaine proportion du réseau pour lequel la datation n'est pas connue, en moyenne le réseau est assez vieux. Et pour faire le pendant sur le gaz, nous avons un point de vigilance sur les canalisations en acier qui ont plus de 44 ans en moyenne. On n'a pas réussi à les intégrer dans le schéma directeur des investissements parce que GRDF considère que ce n'est pas une priorité aujourd'hui, mais est-ce que dans 20 ou 30 ans ces canalisations seront toujours aussi fiables qu'aujourd'hui et surtout, est-ce que dans 20 ans on sera prêt à faire des dizaines de kilomètres de tranchées s'il y a un point de vigilance à éradiquer rapidement ?

Le dernier aspect sur le patrimoine technique est plutôt en lien avec les inventaires. Malgré les nets progrès de la part des deux concessionnaires ces dernières années, il est nécessaire de fiabiliser ces inventaires qui sont parfois des *gruyères* sur certains aspects notamment sur les ouvrages de raccordement en gaz. Nous travaillons avec GRDF dans le cadre du nouveau contrat pour améliorer ces inventaires, mais quand on regarde les ouvrages de raccordements qui concentrent aujourd'hui 85 % des incidents, on trouve qu'il n'est pas normal, même si c'est le fruit de l'histoire, d'avoir 85 % des ouvrages responsables des incidents sur lesquels les inventaires ne sont pas renseignés à 100 %, typiquement l'année de mise en service et autres qui sont utilisés pour faire des statistiques.

Concernant la qualité maintenance sécurité - j'entends surtout qualité technique de service et non pas qualité auprès des usagers -, sur l'électricité l'indicateur qu'on présente chaque année est le critère B qui représente le temps moyen de coupure par usager. En 2019, le critère B a été particulièrement élevé du fait des aléas climatiques, il y avait eu une grosse tempête de neige collante et des vents violents ensuite. L'année 2020 a en revanche été relativement calme et on retombe sur un niveau de critère B moyen par rapport à ce que l'on a pu connaître les années précédentes.



Par rapport à ce critère B, en tant que propriétaire des réseaux en tant qu'autorité concédante on regarde quel levier peut permettre de réduire ce temps de coupure moyen pour les usagers. Les incidents sur le réseau HTA, réseau moyenne tension, représentent l'essentiel du temps de coupure de 36 minutes. Le réseau HTA en 2020 représente 62 % des 36 minutes, c'est donc par des actions d'investissement sur le réseau HTA en priorité qu'on pourra avoir un levier important sur ce temps de coupure moyen.

Il est important de préciser que même si on a une qualité relativement bonne (tous les syndicats n'ont pas un temps de coupure à 36 minutes), quand on regarde le taux d'incidents sur nos réseaux, à la fois en souterrain et en aérien, on est parmi les plus élevés, si ce n'est le plus élevé des syndicats d'Auvergne Rhône-Alpes ; on a les réseaux qui, *a priori*, au linéaire sont les plus incidentogènes. C'est assez révélateur.

Sur l'électricité, on doit respecter des plages réglementaires de tension pour la desserte aux usagers, ENEDIS a des outils statistiques permettant de voir quels usagers seraient potentiellement mal alimentés si on se met dans une situation hivernale où on tire fortement sur le réseau. D'après ces modèles statistiques, en 2020, 824 clients étaient identifiés comme mal alimentés, cela ne veut pas forcément dire qu'ils sont mal alimentés, cela veut dire qu'en cas de grand froid il est possible qu'ils deviennent mal alimentés ou qu'ils sortent des plages de tension. Les départs identifiés font l'objet d'un investissement dans les 2-3 ans qui suivent.

Sur le gaz, le nombre d'incidents reste élevé. Certes il diminue par rapport à 2019, mais cela reste élevé parce qu'on a toujours le déploiement du compteur Gazpar et qu'on a beaucoup de visites de techniciens GRDF sur les ouvrages, peut-être plus régulièrement que ce qui était fait. Les techniciens viennent pour poser des Gazpar et ils détectent des micro-fuites. Certes le nombre d'incidents augmente fortement mais beaucoup sont des micro-fuites sans gravité d'après GRDF. La problématique, c'est qu'en tant qu'autorité concédante on n'a pas suffisamment d'éléments de la part de GRDF pour qualifier les fuites. On reçoit un tableau sur tous les incidents sur la concession, mais on ne sait pas quelles fuites sont des micro-fuites et lesquelles sont importantes avec un réel danger. Même si le nombre d'incidents reste modeste, il a été en augmentation de par les multiples interventions pour Gazpar, mais on aimerait pouvoir qualifier ces différents incidents.

Par ailleurs, on observe depuis plusieurs années une tendance haussière sur les fuites sur les branchements, entre la canalisation dans la rue et la desserte dans les immeubles. C'est une tendance de fond assez importante, on est largement supérieur aux moyennes des autres syndicats et on n'a pas forcément de réponse apportée par le concessionnaire. C'est quelque chose que l'on suit attentivement même s'il n'y a pas de danger immédiat.

Quant à la maintenance surveillance, en 2020, 36 % du linéaire de réseau de gaz a été surveillé, soit 900 kilomètres, et il faut avoir en tête que GRDF doit surveiller l'intégralité du réseau tous les quatre ans. Les fréquences sont différentes selon les catégories de canalisations, mais globalement tout le réseau est surveillé tous les quatre ans et nous vérifions que GRDF respecte cela.

On regarde également chaque année le taux de fuite que GRDF détecte pour 100 km surveillés. Par rapport à ce que l'on observait il y a 10 ans, le taux de fuite est très nettement supérieur et on n'a pas forcément de réponse. C'est lié à la tendance haussière sur les fuites de branchement et c'est un point que l'on suit attentivement. En 2020, on avait 7,5 fuites détectées pour 100 km surveillés en moyenne. Et si on regarde la moyenne entre 2011 et 2020, on était à 5 fuites. Et si on regarde la moyenne entre 2011 et 2015, c'était encore inférieur. Cette tendance nous inquiète.

Enfin, sur la surveillance des ouvrages -là on parle spécifiquement des canalisations, mais GRDF surveille aussi les ouvrages dans les immeubles, les postes de détente, etc.- on a pu avoir accès à ces données dans le cadre du nouveau contrat de concession. Il y a quelques retards, mais globalement GRDF réalisera une surveillance correcte.

Concernant le critère B, on pensait intéressant de vous montrer le critère B moyen de 2018 à 2020, sachant que ces trois années ne sont pas les plus représentatives dans la mesure où l'année 2019 a largement écrasé la moyenne des autres années et où on retrouve des communes très impactées dans cette moyenne, notamment le secteur des Mont d'Or et les communes situées à l'ouest Lyonnais. Au-delà des moyennes générales, on regarde aussi de manière microscopique ce qui se passe sur les incidents pour être en mesure de faire les bonnes remarques à ENEDIS.

Sur la partie qualité de service au niveau des usagers, l'année 2020 a été marquée par le contexte sanitaire inédit, ça a été une année particulière aussi pour les concessionnaires ENEDIS, GRDF et EDF en tant que fournisseur au tarif réglementé et on peut les saluer pour la continuité de service mise en place pendant le confinement de mars 2020, notamment sur les questions de sécurité les concessionnaires ont maintenu leur force d'action pour intervenir sur les réseaux quand il y avait besoin.



Malgré le fait qu'on était dans un contexte particulier en 2020, le nombre d'utilisateurs a continué à croître, sur l'électricité on a dépassé les 500 000 utilisateurs sur la concession du SIGERLy, c'est une concession importante en volume. On regarde de très près le taux de réclamation et le détail de chaque type de réclamation et les évolutions chaque année. Globalement, on avait eu il y a quelques années l'impact du déploiement des compteurs communicants avec pas mal de réclamations, à présent, dans la mesure où on arrive à la fin du déploiement Linky et Gazpar, les rubriques de réclamations sur ces sujets sont largement en baisse.

Sur le gaz, on souhaitait souligner les problématiques de données de comptage. GRDF rencontre depuis plusieurs années des difficultés notamment dans les nouvelles chaînes communicantes avec les compteurs communicants pour qu'ils remontent leurs index et que les fournisseurs facturent sur la base de ces index remontés automatiquement. GRDF a connu des difficultés, ce qui a généré des réclamations ces dernières années y compris en 2020. Et en 2020, ce qui a surtout généré pas mal de réclamations sur le gaz, c'est le fait que les releveurs ont moins relevé les compteurs qui n'étaient pas communicants, cela a engendré plus de contestations d'index de la part des utilisateurs qui ont été facturés sur la base d'index estimés et pas des index relevés.

Pour l'électricité, il y a une rubrique en particulier que l'on souhaitait évoquer, à savoir les réclamations liées au raccordement au réseau électrique par les utilisateurs. Si on regarde dans le rétroviseur, les réclamations liées au raccordement ont été multipliées par deux en quatre ans, ce qui est assez important. Selon ENEDIS, ça provient surtout des questions de raccordement provisoire, *a priori* ils ont des difficultés d'organisation pour mettre en place des raccordements provisoires quand il y a des demandes, ce qui génère un mécontentement sur le territoire et cela se voit dans les réclamations. Même si ce n'est pas le poste de réclamation le plus important en volume, c'est celui qui connaît l'évolution la plus significative.

Par ailleurs, la fourniture au tarif réglementé de vente fait partie de la concession et est concédée à EDF. On suit l'érosion de ce portefeuille de clients EDF qui sont au tarif réglementé qui s'amenuise au fil des ans. En 2020, on a perdu 7 % des clients et en 2021 la baisse va être d'autant plus notable qu'on a eu la fin des tarifs réglementés pour une bonne partie des collectivités et des communes.

On souhaitait également souligner les réclamations en hausse sur la partie facturation pour EDF, on en fait aussi les frais au SIGERLy dans le groupement de commande, on observe une dégradation de la qualité de service sur ce sujet. On voit que la facturation fait partie des postes qui augmentent fortement.

Et on veut souligner l'accompagnement important d'EDF auprès des clients les plus précaires durant la crise sanitaire avec l'arrêt des coupures pour impayés qui a été prolongé au-delà de la crise sanitaire.

Concernant les investissements, de manière générale pour l'électricité et le gaz les investissements de modernisation sont à accroître largement pour répondre aux problématiques techniques qu'on a pu identifier. Pour le gaz, même si le schéma directeur prévoit des investissements de modernisation plus importants, on voit que même avec ce schéma directeur on n'est pas au niveau qu'on souhaiterait obtenir. Et en 2020 plus particulièrement, on a eu un réel effet de la crise sanitaire sur les investissements de GRDF, la première année du programme pluriannuel n'a pas permis de satisfaire les objectifs fixés en matière d'investissement. On leur demande, le principe d'un programme pluriannuel étant d'être sur plusieurs années, de se rattraper. On espère que GRDF pourra rattraper ce qu'il n'a pas pu faire en 2020 sur les années suivantes du programme pluriannuel.

Sur l'électricité, on peut noter, au-delà du fait qu'on est largement en deçà de ce que l'on souhaite au SIGERLy, qu'ENEDIS a réussi à maintenir un niveau d'investissement assez important de modernisation des ouvrages en 2020 malgré les confinements, ayant réussi à se reporter sur les investissements de forte valeur sur le réseau HTA. Malgré tout, les investissements totaux ont diminué en 2020, on a eu un vrai effet à la baisse notamment lié à la baisse des raccordements et à d'autres aspects du fait de la crise sanitaire. Hors crise sanitaire, on se maintient au niveau des années précédentes.

Pour faire le lien avec la partie qualité, le plus gros poste sur lequel on attend ENEDIS porte sur les câbles en papier imprégné, on a calculé qu'il faudrait multiplier par 2,5 le rythme d'investissement sur ces ouvrages pour atteindre ce que les objectifs nationaux fixés par ENEDIS dans sa feuille de route ; on en est encore très loin.

Je vous affiche un graphique pour illustrer le fait que les investissements de modernisation qui entrent dans le cadre du programme pluriannuel engageant GRDF depuis 2020 est de 1,4 M€ en 2020, le reste concerne des investissements qui ne sont pas forcément délibérés par GRDF, typiquement pour des raccordements, ou des investissements subis. Les aspects purement engageants du PPI ne sont qu'une petite partie des investissements de GRDF sur la concession.

Sur la transition énergétique, on suit l'évolution du déploiement des compteurs communicants sur Linky, et sur Gazpar dans une moindre mesure, le taux de déploiement sur le territoire est très important et tant au

niveau du service clients que de la conduite du réseau, cela change la manière de faire d'ENEDIS dans le bon sens.

Sur la partie biométhane, la station d'épuration de la Feyssine a été raccordée, elle a produit 5 GWh en 2020, c'est la seule production de biométhane sur le territoire du SIGERLy. Il y a un point important à souligner, GRDF a dû mettre en place par l'intermédiaire de la loi un droit à l'injection pour permettre de raccorder les futurs producteurs de biométhane dans les années à venir. Cela permet à GRDF sur la concession au frais du tarif, à savoir pas aux frais du producteur, qui permet de faire des maillages ou de prévoir des rebours, à savoir de faire remonter le gaz dans les tuyaux quand on ne peut pas l'absorber. Ce droit à l'injection, c'est quelque chose sur lequel on a échangé avec GRDF et sur lequel on a dû donner notre aval sur les plans de maillage et de renforcement pour accueillir ces éventuels futurs producteurs.

Sur l'électricité, la vraie dynamique sur le territoire, c'est le photovoltaïque, étant dans un territoire urbain on ne peut pas mettre beaucoup d'autres énergies. On observe que cette énergie prend de plus en plus de place et on verra en 2021 que l'essor est d'autant plus élevé.

Enfin, par rapport à l'autoconsommation photovoltaïque, avant la plupart des raccordements se faisaient avec la vente de l'intégralité de la production des panneaux sur le réseau et là, on a un vrai changement de paradigme, la plupart des producteurs et notamment des particuliers se raccordent en autoconsommation avec seulement injection du surplus qui n'est pas autoconsommé sur le réseau. Cela vient modifier en partie les flux qui transitent sur le réseau public de distribution. Cette tendance est en train de s'installer sur l'autoconsommation et n'est pas près de s'arrêter au regard des prix de l'électricité.

Enfin, le bilan comptable est un des points sûrement les plus complexes et pour autant les plus importants que ce soit sur l'électricité ou sur le gaz. Sur les deux concessions, on a eu deux années où la valeur brute a fortement augmenté : sur le gaz, le nouveau contrat a permis d'intégrer dans les ouvrages qui appartiennent au SIGERLy les compteurs qui étaient jusque-là propriétés de GRDF et les postes de livraison. C'était géré sur le réseau par GRDF, mais ce n'était pas propriété du SIGERLy et cela a intégré la concession. On a eu une augmentation assez forte de la valeur brute comptable des ouvrages sur le gaz. Et sur l'électricité, le point important qui est intervenu fin 2020, ce sont les dispositions de la loi Elan qui ont conduit à faire entrer dans la concession de distribution publique d'électricité toutes les colonnes montantes d'électricité à l'intérieur des immeubles ; environ 15 000 colonnes montantes sont entrées dans la concession avec l'intégration sur l'aspect de la valeur brute de la concession du SIGERLy.

Au-delà de ces chiffres bruts, sur l'aspect comptable des alertes doivent être faites sur l'électricité notamment. Même si c'est un cadre purement hypothétique, on a pour habitude de regarder les dettes et créances réciproques entre SIGERLy et ENEDIS. Il est toujours intéressant en tant qu'autorité concédante d'avoir ce regard et de voir l'évolution des dettes et créances notamment quand l'évolution n'est pas plate. Pour vous donner quelques chiffres, en 2015 ENEDIS aurait dû, si on arrêta la concession, 40 M€ au SIGERLy, en 2020 on serait à 0. Globalement, des pratiques ont été mises en place à l'échelle nationale, pratiques sur lesquelles on n'a pas la main en tant qu'autorité concédante et qui font qu'ENEDIS arrive progressivement à changer cette situation par des pratiques de rallongement de durée de vie des ouvrages donc de récupération de provision. Il est probable qu'en 2021 si on refait ce même calcul, c'est le SIGERLy qui devrait de l'argent à ENEDIS. Même si cela relève d'un scénario à ce stade, il est important que l'on puisse avoir notre mot à dire sur cette pratique nationale alors qu'on ne l'a pas et c'est problématique.

Sur le gaz, on peut noter une amélioration de la transparence de GRDF qui a accepté de transmettre des données qui n'étaient pas transmises jusque-là. GRDF nous donnait une vision économique de la concession basée sur le tarif national, mais elle a une pratique différente dans sa comptabilité, qui permet de pratiquer un différé d'impôt à la maille nationale. Sur nos concessions, il nous semblait normal d'avoir cette transparence qui n'était pas affichée et c'est quelque chose que GRDF a accepté d'ouvrir dans le cadre de ce nouveau contrat.

Et quand on regarde l'économie des concessions, cela reste très artificiel dans la mesure où les charges sont réparties d'une concession à l'autre et on n'est pas en mesure de savoir ce qu'ENEDIS ou GRDF va dépenser sur la concession SIGERLy. Les comptes d'exploitation sont reconstitués de manière artificielle, et on constate que la concession d'électricité avec ce bilan artificiel est largement bénéficiaire à hauteur de 30 M€ en 2020 et contribue à la péréquation tarifaire à hauteur de 14 M€. C'est important de voir que 14 M€ sont utilisés du fait que la concession du SIGERLy est particulièrement rentable pour financer d'autres territoires sur lesquels la rentabilité n'est pas forcément aussi importante. Quant au gaz, la concession du SIGERLy bénéficie plus de la péréquation tarifaire que ce qu'elle contribue. On aurait tendance à penser qu'on est sur un territoire urbain plus rentable, mais sur la concession du SIGERLy on bénéficie de la péréquation tarifaire et en 2020, on a un résultat négatif sur la concession, peut-être du fait qu'on a eu moins de recettes du fait de la baisse des consommations. Et du coup, il a été nécessaire, pour équilibrer la concession et la ramener à un niveau moyen de rentabilité de GRDF, de ramener 1,5 M€ pour équilibrer ce résultat.

**M. PEREZ.-** Merci Monsieur le Chargé de missions Energie - Concessions.

**M. MILLET-** Je le remercie également.

Quand le Président parlait tout à l'heure d'un syndicat qui fonctionne, je pense qu'on en a là une belle illustration, il a une ancienneté, une histoire dans l'expérience de contrôle des concessions par le SIGERLy, on voit sa compétence dans cette synthèse. Et cela me conduit à la CRC, il faudrait les inviter pour qu'ils assistent à cette présentation.

À chaque fois, je me dis qu'il faudrait que j'y passe plus de temps en tant qu'élu parce qu'il y a plein de sujets importants et intéressants et je n'y passe pas assez de temps. Il faudrait peut-être trouver comment rendre accessible aux élus qui s'y intéressent cette mine d'informations qui nous concernent et qui nous intéressent. Peut-être qu'il faudrait qu'on ait tous l'initiative de sessions de présentation détaillée ou de formations parce qu'il y a vraiment matière à faire.

Et j'en profite pour faire une remarque sur la concession EDF. Le nombre de clients au tarif régulé a baissé régulièrement jusqu'en 2021, mais il s'est passé un tas de choses depuis et il est reparti à la hausse. J'alerte les élus locaux, regardez bien ce qui s'est passé sur le bouclier tarifaire sur l'électricité qui protège les particuliers, mais pas les collectivités, sauf avec l'enjeu de la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité, TICFE, que le gouvernement a rabotée à 1 € pour absorber une partie de la hausse et je vous rappelle que c'était une recette pour les communes. On ne sait pas ce qui va se passer à la fin de l'année, mais je serai très attentif.

**M. PEREZ.-** Merci de ton intervention notamment sur la partie acculturation, il faut aussi rappeler qu'on est dans un pays où on a une vision de l'énergie qui ne passe dans le débat public que par : comment on produit de l'énergie et globalement de l'électricité. L'ADEME a démontré que l'électricité n'est pas le facteur énergétique le plus utilisé en France.

En revanche, il faut rappeler qu'il y a des enjeux à notre main localement, que ce soit sur le gaz ou l'électricité, parce que dans une facture de gaz ou d'électricité il y a les taxes, la production et la consommation, mais il y a aussi toute la part de la distribution. Les citoyens *lambda* regardent le chiffre sur la facture, ils ne vont pas plus loin, pour autant on a quand même un vrai sujet qui a une importance sur le réseau de distribution d'électricité et de gaz dans un avenir énergétique proche. Normalement au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 il doit y avoir un débat public sur l'avenir énergétique dans notre pays et je souhaite qu'on se pose des questions et qu'on travaille sur ces sujets parce qu'il y a une complémentarité entre les réseaux, que ce soient les réseaux gérés par le SIGERLy gaz et électricité, en lien avec les réseaux de chaleur. On nous parle beaucoup de la possibilité d'utiliser l'hydrogène dans nos réseaux de gaz, mais je ne suis pas persuadé que ce soit aussi simple que le discours de certains. Il y a des vrais sujets auxquels on doit tous participer et on doit continuer de se former et de porter des propositions au niveau national.

Pour rebondir sur certains éléments qu'a évoqués Monsieur le Chargé de missions Energie - Concessions, c'est bien de montrer la carte où le critère B n'est pas le même partout sur le territoire et de montrer que c'est plus simple à gérer sur un territoire dense et qu'on a plus de difficultés sur Mont-d'or, Val de Saône où on a encore constaté en août 2021 que de gros orages ont coupé plusieurs communes une nuit et une grosse partie de la journée du lendemain. On n'est quand même pas au niveau, on a parlé de la technologie des CPI incidentogènes et j'aime rappeler qu'ENEDIS nous dit qu'il aura résorbé le souci en 2060 ! Il faudrait peut-être accélérer sur le sujet dans la mesure où il y aura de plus en plus de canicules qui seront de plus en plus intenses. Je ne suis pas convaincu par cela.

Une note de France Stratégie est sortie il y a peu sur les difficultés des réseaux au vu des changements climatiques et si le réseau de distribution d'électricité a des problèmes, il engendrera des problèmes sur les réseaux de télécommunication et ainsi de suite. Il faut donc vraiment muscler ce sujet et qu'ENEDIS aille plus loin que ce qu'il fait actuellement.

En termes de critère B, je vous parlais tout à l'heure de la visite qu'on a faite à Gaz Électricité de Grenoble, comparé à un territoire qui n'est pas du tout le même, GEG n'est pas aussi vaste que l'intervention du SIGERLy, mais le critère B sur Grenoble c'est 5 minutes de coupure. Mais comparaison n'est pas raison.

Et un dernier point très important, on a parlé de péréquation, de solidarité et je rappelle que pour ENEDIS nous sommes la 10<sup>ème</sup> concession la plus rentable.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. DAVID (Métropole de Lyon)-** Une remarque a été faite sur le branchement provisoire dont les réclamations ont été multipliées par deux, mais dans nos communes on a souvent des problèmes avec des branchements provisoires, ENEDIS ne les suivant pas. Beaucoup, même au sein des gens du voyage, possèdent demandent des branchements provisoires qui deviennent des branchements définitifs. Malgré toutes les interventions que j'ai faites auprès d'ENEDIS, on n'arrive pas à savoir comment c'est géré et j'ai l'impression que ce n'est pas géré du tout. *A priori*, au bout de deux ans ils demandent le débranchement, mais ce n'est jamais fait.

Lorsque des branchements provisoires alimentent certaines habitations provisoires, il n'y a rien de sécurisé et en cas de problème, la responsabilité revient au maire de la commune. Il faudrait donc faire des actions auprès d'ENEDIS de manière plus forte.

**M. le Chargé de missions Energie - Concessions** - Nous avons discuté du sujet récemment avec ENEDIS dans le cadre de la présentation de leur compte rendu d'activité 2021 et *a priori*, ils se réorganisent pour essayer de répondre à cette problématique qui est identifiée depuis plusieurs années. On le suit attentivement.

**M. PEREZ.**- S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vous propose de passer aux différents votes.

Nous passons au vote sur la délibération n°6 concernant la concession pour la distribution publique d'électricité :

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 19 (61 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Concernant la concession pour la distribution publique de gaz

**M. PEREZ.**- Je vous propose de passer au vote.

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 19 (61 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Délibération n° C-2022-06-08/08

<b>CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ : COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2021</b>
--

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, Président*

*Confer page 47.*

**M. PEREZ.**- Le Comité examine et prend acte des éléments du CRAC de distribution publique relatifs à l'année 2021, sous réserve du contrôle de leur exactitude après investigations et demandes complémentaires auprès du concessionnaire et du fournisseur d'électricité (ENEDIS/EDF).

Il est procédé au vote électronique.

Pour : 19 (61 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ : COMPTE-RENDU  
D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2021**

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, Président

*Confer page 48.*

**M. PEREZ.-** Le Comité examine et prend acte des éléments du CRAC de distribution publique relatifs à l'année 2021, sous réserve du contrôle de leur exactitude après investigations et demandes complémentaires auprès du concessionnaire de gaz (GRDF).

*Il est procédé au vote électronique.*

Pour : 19 (61 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Questions diverses**

**M. PEREZ.-** Nous en avons terminé avec les différentes délibérations.

Nous avons une question diverse de Monsieur SAUNIER.

**M. SAUNIER (Albigny-sur-Saône)-** Bonsoir à tous.

Dans le cadre de la décarbonation des énergies fossiles, il existe plusieurs solutions : contrat de fourniture de gaz vert, compte acheteur non fournisseur, fléchage des garanties d'origine, investissement dans les méthaniseurs. Nous avons eu une présentation de GRDF sur l'intérêt du compte acheteur non fournisseur qui permet d'acheter des garanties d'origine auprès du registre national des garanties d'origine, sans passer par une offre verte d'un fournisseur. En effet, ce dernier point est très onéreux pour les communes et peu d'entre nous souscrivent à ces contrats de fourniture de gaz vert.

La garantie d'origine qui correspond à 1 MWh de gaz vert assure la traçabilité du gaz vert produit, permet d'en connaître le lieu de production, soutient les filières de production, notamment locales, et fait participer l'acheteur à la décarbonation. La procédure est moins onéreuse et plus simple notamment s'il s'agit d'un acheteur comme le SIGERLy pour le compte des communes qui seraient volontaires.

La démarche nous a semblé intéressante et je souhaitais vous demander si vous accepteriez d'avoir une présentation dans le cadre du comité et si vous y voyez un intérêt, est-ce que le SIGERLy s'engagerait dans la démarche ?

**M. PEREZ.-** On a souhaité, et je remercie par avance Monsieur le Chargé de missions Energie - Concessions pour les éléments de réponse, vous expliquer pourquoi pour l'instant on n'a pas fait ce choix. Nous avons rencontré dès 2021, avec Madame la responsable du service Gestion du patrimoine, GRDF sur ce sujet qui a tenu à nous présenter sa démarche compte acheteur non fournisseur.

L'option proposée par GRDF consiste à décorréliser l'achat de gaz de l'achat des garanties d'origine directement sur ce registre national. Je vous donne quelques éléments factuels avec une balance positive/négative de ce que pourrait impliquer cette méthode.

Points positifs :

Cela permet réglementairement et contractuellement de verdir son approvisionnement en gaz, mais qui restera quand même 100 % fossile dans l'approvisionnement réel, on est donc loin de la décarbonation.

Cela permet de bénéficier de la stratégie d'achat click du SIGERLy tout en achetant du gaz vert.

Points négatifs :

Si l'achat de garantie d'origine accolé à un gaz 100 % fossile permet d'être considéré comme vert par la réglementation, on peut quand même s'interroger sur l'aspect vertueux de la démarche. En réalité, a minima 75 % du coût des garanties d'origine est reversé à l'Etat. Pour des garanties d'origine à 9 € du MWh, l'Etat collecte donc 6,75 € du MWh.

Ces 75 % servent à réduire les charges de service public portées par l'Etat dans le cadre des soutiens tarifaires au biométhane. Quand on achète du biométhane, on donne donc au maximum 25 % de la valeur de la garantie d'origine au fournisseur ou au producteur et 75 % à l'Etat pour l'aide à la filière, ce qui est aussi le cas dans notre marché actuel biométhane. Dit autrement, acheter du biométhane garanti d'origine, c'est à ce jour aider l'Etat à subventionner les producteurs, on peut se demander si c'est le rôle des collectivités d'aider l'Etat pour ce mécanisme national. Notre rôle n'est-il pas plutôt de soutenir directement et totalement les producteurs par un achat direct ?

Actuellement au SIGERLy dans notre marché biométhane, le surcoût est de +9 €/MWh donc le même qui est évoqué actuellement par GRDF avec l'achat de ces garanties d'origine par le biais du compte acheteur non fournisseur. Jusqu'ici, les fournisseurs titulaires d'un marché biométhane, en l'occurrence Engie et EDF, avaient réellement des contrats d'approvisionnement en biométhane avec les producteurs en plus de la garantie d'origine. À ce jour, nous achetons donc déjà des garanties d'origine par l'intermédiaire du marché 100 % biométhane qui, lui, maintient pour l'instant un lien entre les fournisseurs et les producteurs.

Concrètement, côté SIGERLy nous sommes assez réservés sur cette proposition de GRDF considérant l'apport sur le plan de la transition énergétique et considérant que nous disposons déjà d'un marché biométhane dédié même s'il est plus cher que celui du gaz naturel.

J'en ai reparlé la semaine dernière avec Grégoire BOEHM, le directeur territorial Lyon Métropole de GRDF lorsque nous étions aux Assises de la transition énergétique car on n'est vraiment pas convaincu du mécanisme consistant à acheter une garantie d'origine pour payer plus cher du gaz fossile qui ne soutient pas la filière. Nous avons quand même convenu qu'il faut qu'il recontacte les services du SIGERLy pour essayer de lever les ambiguïtés.

J'ai par ailleurs insisté sur la possibilité de passer des contrats directs de gré à gré avec les producteurs, là on soutient vraiment la filière et on garantit une stabilité de prix dans la durée, mais pour cela il faut une évolution réglementaire du code de la commande publique et nous y travaillons avec la FNCCR et d'autres organismes qui voudraient qu'on puisse passer des contrats de gré à gré.

Personnellement, je veux bien travailler à trouver des solutions pour que les consommations énergétiques restent à des prix modérés, quand on voit l'évolution des prix des marchés cela reste difficile. En revanche, il ne faut pas se tromper, il ne faut pas céder au mirage non plus et il faut travailler à des solutions qui conviennent à tous en termes de prix : acheteur, consommateur, producteur, et qui répondent aux objectifs climatiques qu'on ne peut plus passer au second plan, ce qui nous ramène à la présentation de L'Ademe. Verdir du gaz fossile, ça ne fera jamais du biométhane.

Ai-je répondu à votre question ?

**M. SAUNIER (Albigny-sur-Saône).**- Vous y avez répondu, c'est d'ailleurs pour cela que je posais la question, je m'appuyais sur l'expertise SIGERLy. Ce n'est pas seulement une décision unilatérale, c'est quelque chose qui existe, sous réserve d'être compréhensif et de la réalité.

**M. PEREZ.**- Je ne suis pas fermé, on peut discuter, on l'a déjà fait puisqu'on les avait reçus assez rapidement, mais j'avoue que j'ai du mal à en comprendre le sens. Les garanties d'origine existent sur l'électricité verte réglementaire, ok, mais dire qu'on verdit du gaz fossile... Soit on a vraiment mal compris, mais je m'appuie sur l'expertise du service qui est assez robuste, soit GRDF veut dire qu'il a plus de gaz vert distribué au sein de la concession. Je suis sceptique.

**M. BARLA (Métropole de Lyon).**- C'est comme sur l'électricité, les garanties d'origine c'est juste une astuce comptable pour verdir un produit qui n'est pas vert. Personnellement, je suis particulièrement fermé et hostile à ce type de démarche. C'est comme si on nous vend une tomate bio en mettant juste une étiquette bio sur une tomate issue de l'agriculture non bio, sans enlever les pesticides. Il y a une décorrélation entre ce qu'on achète et la garantie d'origine qui ne garantit rien du tout.

Je ne suis pas favorable à ce qu'on aille dans cette direction.

**M. PEREZ.**- Si l'objectif est la décarbonation, la proposition est complètement à côté du sujet. Je suis très sceptique.

**M. MILLET.**- Qu'y a-t-il derrière ces garanties d'origine ? Si on est dans une logique de marché, on voit tous les publicitaires nous dire que leur énergie est verte. On ne sait pas comment ils la produisent, mais à partir du moment où ils peuvent dire qu'elle est verte, ça les aide à la vendre plus cher. C'est la logique du marché qui est derrière, mais si on raisonne dans une logique d'intérêt général, de service public, la seule question est : quelles sont les capacités de production de biométhane, quels sont les techniques, les acteurs qui peuvent en produire plus ? On fait l'expérience à la Feyssine, on pourrait l'élargir. Et la vraie question est : où investit-on ? Qui investit pour développer des productions ?

Sur l'électricité, celui qui produit doit apporter un service donc il doit gérer l'intermittence donc il doit garantir la continuité de service et si on lui fait payer la continuité de service, ça change tout sur le modèle de la

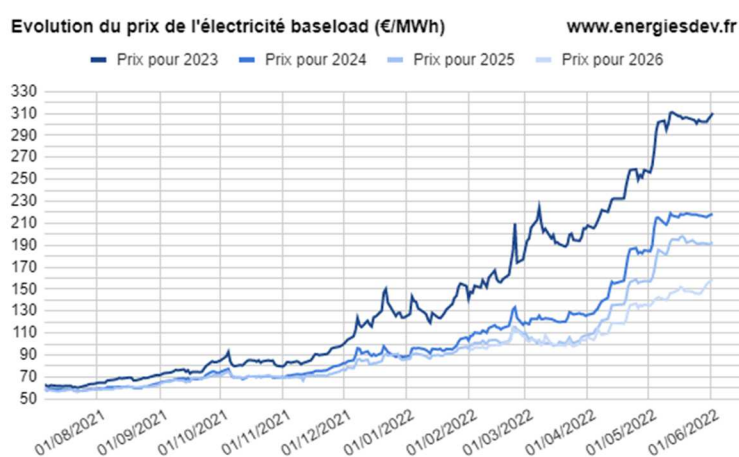
production. Et si on fait appel au marché pour faire cela, le marché produit des astuces pour vendre et il ne produit pas de l'efficacité réelle par rapport à l'objectif.

**M. GUELPA-BONARO.-** Pour information, nous avons voté en mars au Conseil métropolitain le lancement de la démarche pour créer un méthaniseur des boues de station d'épuration de Pierre-Bénite qui permettrait de multiplier par 9 la production de biométhane sur le territoire de la Métropole de Lyon et par 17 à horizon 2032 avec la méthanisation des boues de Saint-Fons.

La Métropole met les moyens pour produire son propre biométhane et cela pourrait se faire en régie.

**M. PEREZ.-** Je veux par ailleurs vous tenir au courant du niveau des prix de l'électricité sur le marché à début juin. Je rappelle que nous avons une stratégie d'achat en plusieurs fois, stratégie d'achat click qui, sur le gaz, nous a plutôt bien réussi, on a limité la hausse. Mais en juin 2022 on est à 310 € le MWh.

La question régulière des maires quand je viens en visite en commune est : où en est-on des prix de l'électricité ?



Voilà où on en est actuellement sur ce graphique qui est affiché, c'est lié à une situation géopolitique que personne ne maîtrise et les marchés ne sont pas en confiance.

Pierre-Alain a rappelé tout à l'heure le choix du gouvernement de maintenir la taxe sur la facture assez basse, c'est le seul point qui réussit aux collectivités, nous, nous n'avons pas d'autres boucliers tarifaires qui limitent la hausse. On a beau avoir une stratégie d'achat, il est impossible de savoir quel est le bon moment, les spécialistes des marchés de l'énergie naviguent à vue.

Si on reprenait le graphique de la dernière fois, on verrait que sur les 10 dernières années on était à 50-60 €/MWh. Je n'ai pas de boule de cristal, on fait de notre mieux. C'est pour cela que j'insiste pour qu'on puisse avoir accès à des achats de gré à gré, qu'on ait une dotation énergie, une compensation. Il y a un nouveau gouvernement, il y aura bientôt de nouveaux députés, on reviendra sur le sujet pour qu'ils trouvent une solution parce que suite à la hausse 2022, s'il y a une hausse 2023, ce sera très difficile pour vos budgets. J'ai tendance à dire à vos exécutifs d'investir sur l'éclairage public pour réduire les consommations et sur les bâtiments publics, mais à un moment il y a un principe de réalité et il faudra vraiment être accompagné sur ces sujets.

Le prochain Comité aura lieu le 5 octobre 2022, le scénario négaWatt nous sera proposé.

Je vous informe que l'événement « La Nuit est Belle » aura lieu le 23 septembre et qu'un « Mardi visite » sera organisé sur la rénovation thermique des bâtiments et on commencera par une visite d'un groupe scolaire à Vourles le mardi 28 juin.

Je vous remercie de votre attention, merci à tous.

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.)*

## COMPTES RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRÉSIDENT

### COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-03-16/02 du 16 mars 2022 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Considérant que le Bureau syndical est tenu de rendre compte des décisions prises sur délégation du Comité, est exposée ci-après la synthèse de celles-ci :

N° Délibération	Date (exécutoire)	Objet
B_2022-04-08/01	11/04/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Adhésion de la commune de Villeurbanne au Conseil en énergie partagé (CEP).</li></ul>
B_2022-04-08/02	11/04/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Adhésion de la commune de Vourles au Conseil en énergie partagé (CEP).</li></ul>
B_2022-04-08/03	11/04/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Convention de financement par la FNCCR dans le cadre du programme ACTEE (AMI PEUPLIER).</li></ul>
B_2022-04-08/04	11/04/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Modification du tableau des emplois et des effectifs au 1er mai 2022.</li></ul>
B_2022-04-08/05	11/04/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Convention de jumelage avec le syndicat d'énergie de la Vienne, dans le cadre du projet européen BAPAURA.</li></ul>
B_2022-04-08/06	11/04/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Avenant n° 3 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État.</li></ul>
B_2022-05-20/01	25/05/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Financement de l'opération d'enfouissement des réseaux rue du grand champ par fonds de concours La Tour de Salvagny.</li></ul>
B_2022-05-20/02	25/05/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Demande de subvention "Plan France Relance, Parcours Cybersécurité".</li></ul>
B_2022-05-20/03	25/05/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Convention de jumelage avec le SYANE, dans le cadre du projet européen BAPAURA.</li></ul>
B_2022-05-20/04	25/05/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Adhésion de la commune d'Albigny-sur-Saône au Conseil en énergie partagé (CEP).</li></ul>
B_2022-05-20/05	25/05/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Adhésion de la commune de Champagne-au-Mont-d'Or au Conseil en énergie partagé (CEP).</li></ul>
B_2022-05-20/06	25/05/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Adhésion de la commune de Chaponost au Conseil en énergie partagé (CEP).</li></ul>
B_2022-05-20/07	25/05/2022	<ul style="list-style-type: none"><li>Adhésion de la commune de Charbonnières-les-Bains au Conseil en énergie partagé (CEP).</li></ul>



<b>N° Délibération</b>	<b>Date (exécutoire)</b>	<b>Objet</b>
B_2022-05-20/08	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Chasselay au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/09	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/10	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Communay au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/11	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Couzon-au-Mont-d'Or au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/12	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Curis-au-Mont-d'Or au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/13	25/05/2022	• Adhésion de la commune d'Ecully au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/14	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Feyzin au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/15	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Genay au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/16	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Givors au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/17	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Jonage au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/18	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Meyzieu au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/19	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Montanay au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/20	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Saint Cyr-au-Mont-d'Or au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/21	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Sathonay-Camp au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/22	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Sathonay-Village au Conseil en énergie partagé (CEP).
B_2022-05-20/23	25/05/2022	• Adhésion de la commune de Tassin la Demi-Lune au Conseil en énergie partagé (CEP).

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT  
EN VERTU DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR DÉLIBÉRATION DU COMITÉ  
N° C-2021-02-24/02 DU 24 FÉVRIER 2021**

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-25-00006 du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération du 24 février 2021, Monsieur le Président rend compte au Comité des décisions qu'il a été amené à prendre depuis la réunion du Comité du 16 mars 2022, à savoir :

- ☞ **Signature le 07/03/2022 du marché n° 2022.01** relatif à une mission de maîtrise d'œuvre de conception et d'exécution pour l'aménagement du nouveau siège du SIGERLy (locaux de bureaux au R+4 et local ERP au rez-de-chaussée). Titulaire : KARDHAM. Montant provisoire : 63 580 € HT.
- ☞ **Signature le 25/03/2022 du marché n° 2022.02** relatif à une mission d'accompagnement portant sur l'opportunité de renégociation du contrat de concession de distribution publique d'électricité. Titulaire : AEC. Montant : 9 800 € HT
- ☞ **Signature le 06/04/2022 du marché n° 2022.03** relatif à la mise en valeur par la lumière de la Place de la Mairie et de ses abords sur la commune de La-Tour-de-Salvagny. Titulaire : JEOL. Montant : 14 800 € HT.
- ☞ **Signature le 25/03/2022 du marché n° 2022.04** relatif à l'accompagnement du SIGERLy pour le recrutement d'un responsable du bureau d'études interne éclairage public. Titulaire : MICHAEL PAGE. Montant : 8 500 € HT
- ☞ **Signature le 26/04/2022 du marché n° 2022.05** relatif à une mission de CSPS dans le cadre des travaux d'aménagement des locaux Organdi. Titulaire : APAVE SUD EUROPE. Montant : 2 975 € HT
- ☞ **Signature le 26/04/2022 du marché n° 2022.07** relatif à une mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'aménagement des locaux Organdi. Titulaire : APAVE SUD EUROPE. Montant : 5 800 € HT
- ☞ **Accord-cadre n°19.04 : notification mission de maîtrise d'œuvre partielle associée à la réalisation de travaux :**

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant forfaitaire initial du marché en € HT	Date de notification
19.04/173	Réaménagement et mise en valeur de l'église, de la mairie et placette mairie à La Tour-de-Salvagny	ERCD	9 482,00	06/03/2022
19.04/174	Route de Strasbourg (du chemin de Crépieux au Rond-Point Balme Baron) à Rillieux-la-Pape	ERCD	14 777,00	06/03/2022
19.04/176	Rue de la République à Décines-Charpieu	ERCD	21 302,00	18/03/2022
19.04/177	Rue Brenier à Décines-Charpieu	ERCD	11 594,00	18/03/2022

N° de marché subséquent	Affaire	Offre retenue	Montant forfaitaire initial du marché en € HT	Date de notification
19.04/178	Impasse Eynard à Villeurbanne	BCI	5 940,00	03/03/2022
19.04/179	Chemin du Grand Merquet à Solaize	SAFEGE	9 124,00	17/03/2022
19.04/180	Chemin du Petit Merquet à Solaize	SAFEGE	5 382,00	17/03/2022
19.04/181	Rues Chopard, Doumer, Lésignano à Chaponost	ERCD	7 500,00	17/03/2022
19.04/182	Rue Jean Cagne à Vaulx-en-Velin	BCI	15 164,00	18/03/2022
19.04/183	Avenue de la Libération à Meyzieu	BCI	11 030,00	08/03/2022
19.04/184	Avenue André Devienne à Chaponost	ERCD	19 716,00	15/04/2022
19.04/185	Allée du Corbelet à Limonest	ERCD	20 968,00	28/03/2022
19.04/186	Rue Jules Verne à St Priest	ERCD	11 487,03	11/04/2022
19.04/187	Rues du Rivat et de Millery à Millery	BCI	38 480,00	28/03/2022
19.04/188	Rue Fabre à Millery	BCI	24 440,00	15/04/2022
19.04/189	Eco quartier à Millery	SAFEGE	57 100,00	15/04/2022
19.04/190	Zone d'activités bord du Rhône à Vernaison	ERCD	10 500,00	06/04/2022
19.04/191	Rue du Pont à Jonage	ERCD	2 966,00	11/04/2022

- ☞ **Décision n° DC-2022-058-EP** du 31 mars 2022 : convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage – chemin du Colin à Saint Didier-au-Mont-d'Or ;
- ☞ **Décision n° DC-2022-059-EP** du 31 mars 2022 : Financement par fonds de concours de la commune de Dardilly pour l'opération de dissimulation des réseaux rue de Barriot/chemin de la Crépillère, pour un montant de 196 900 € ;
- ☞ **Décision n° DC-2022-060-EP** du 31 mars 2022 : Financement par fonds de concours de la commune de Marcy l'Étoile pour les opérations : giratoire avenant J. Colomb/Chemin de l'Orme et remplacement des lanternes chemin du Saule, pour un montant de 20 000 € ;
- ☞ **Décision n° DC\_2022-079\_EP** du 17 mai 2022 : Avenant à la convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage - Route de la Tour-de-Salvagny à DARDILLY ;
- ☞ **Décision n° DC\_2022-083\_EP** du 17 mai 2022 : Financement par fonds de concours de la commune de La Tour-de-Salvagny pour l'opération de changement des lampes >150Watts par des ampoules LED, pour un montant de 174 000 € ;
- ☞ **Décision n° DC\_2022-084\_EP** du 17 mai 2022 : Financement par fonds de concours de la commune de La Tour-de-Salvagny pour l'opération de suppression de l'éclairage piétons, rue de Paris, pour un montant de 5 400 € ;
- ☞ **Décision n° DC\_2022-085\_EP** du 17 mai 2022 : Financement par fonds de concours de la commune d'IRIGNY pour l'éclairage public du cheminement piéton entre la rue de Combemore et le chemin des Presles, pour un montant de 11 400 €.



## DÉLIBÉRATIONS

### ❑ Délibérations d'intérêt commun

Délibération n° C-2022-06-08/01

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 MARS 2022**

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, président,*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le procès-verbal annexé à la présente ;

Considérant que Monsieur le Président du SIGERLy soumet aux membres du Comité le procès-verbal de la séance du 16 mars 2022 ;

Considérant que ce projet a été adressé aux délégués le 1<sup>er</sup> juin 2022 ;

Considérant que Monsieur le Président invite les délégués à formuler leurs observations ;

Compte tenu des observations ;

#### **Le Comité syndical :**

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 16 mars 2022.

#### **Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés**

Nombre de délégués votants : 49 (152 voix)

Nombre de délégués avec 8 voix : 14 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de délégués avec 2 voix : 5

Nombre de délégués avec 1 voix : 30

Pour : 44 (147 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

*Date de réception en Préfecture : 10/06/2022*

*Date d'affichage : 13/06/2022*



**RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES  
COMPTES PORTANT SUR LES EXERCICES 2015 ET SUIVANTS**

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, Président*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières et notamment les articles L243-9 disposant que « le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public à son assemblée délibérante, dès sa plus proche réunion. Il fait l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante ; il est joint à la convocation adressée à chacun des membres de l'assemblée et donne lieu à un débat » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne Rhône-Alpes reçu le 6 mars 2022 sur la gestion du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) au cours des exercices 2015 et suivantes, ci-annexé ;

Considérant que Monsieur le Président donne lecture du rapport ;

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes (CRC AURA) a procédé à l'examen de la gestion du SIGERLy pour les exercices 2015 et suivants, en veillant à intégrer autant que possible les données les plus récentes ; et que ce contrôle a été ouvert par courrier en date du 26 mars 2021 adressé à Monsieur Eric PEREZ, Président du syndicat ;

Considérant que les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- La gouvernance et l'organisation du syndicat ;
- La distribution publique d'électricité ;
- La distribution publique de gaz ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La commande publique ;
- L'information financière et la fiabilité des comptes ;
- L'analyse de la situation financière.

Considérant que lors de la séance du 2 septembre 2021, la CRC AURA a formulé des observations provisoires qui ont été adressées le 22 septembre 2021 à Monsieur Éric PEREZ, ordonnateur en fonction, et à Monsieur Pierre ABADIE ancien ordonnateur. Après avoir examiné les réponses écrites et procédé à l'audition demandée, la Chambre, lors de sa séance du 11 janvier 2022 a arrêté les observations définitives ;

Considérant que par courrier en date du 16 février 2022 reçu par la CRC AURA le 21 février 2022, le SIGERLy a communiqué sa réponse écrite au rapport d'observations définitives ;

Considérant que la CRC AURA apporte 5 recommandations :

- Engager une démarche d'unification des concessions de distribution de gaz et d'électricité conclue par le SIGERLy et la Métropole de Lyon ;
- Mettre en place une comptabilité analytique des charges et des produits par compétence ;
- Mettre en place un budget annexe pour les activités de conseil en énergie partagé ;
- Intégrer dans l'inventaire du syndicat les biens réalisés par les concessionnaires des réseaux de distributions d'électricité et de gaz dont le SIGERLy est propriétaire ;
- Développer une programmation pluriannuelle propre des investissements et l'inscrire dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Considérant qu'en application de l'article R 241-18 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes est communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante et qu'il doit donner lieu à débats.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président*

**Le Comité syndical :**

**PREND ACTE** de la communication au Comité du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes concernant la gestion du syndicat au cours des exercices 2015 et suivants.

*Date de réception en Préfecture : 10/06/2022*

*Date d'affichage : 13/06/2022*



**BUDGET PRINCIPAL 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, vice-Présidente

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 13 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-25-06 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C-2022-02-02/02 adoptant le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 2 février 2022 ;

Vu la délibération n° C-2022-03-16/11 adoptant le budget primitif 2022 lors du Comité syndical du 16 mars 2022 ;

Conformément à l'instruction M14, il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2022 du Budget Principal, l'inscription en prévision des crédits suivants, **en Décision Modificative n°1** :

#### Section de fonctionnement :

En dépenses de fonctionnement, cette décision modificative n°1 concerne l'ajustement de prévisions entre chapitres pour une erreur d'imputation comptable. Il ne s'agit pas de nouvelles dépenses mais d'une correction comptable comme suit :

- **+16 100,00 €** sur le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courantes* » : ajustement des frais de redevances pour concessions, brevets licences, injustement fléchés au chapitre 011 sur le budget primitif.
- **-16 100,00 €** sur le chapitre 66 « *Charges financières* » : ajustements des dépenses sur les intérêts des emprunts.

#### • **Détail des Dépenses par article de la section de fonctionnement :**

Nature	Libellé	Montant en €uros
6512 (chap.65)	Droit d'utilisation – Informatique en nuage	7 100,00
6518 (chap.65)	Autres dépenses informatiques	9 000,00
66111 (chap.66)	Intérêts des emprunts	-16 100,00
	<b>Total</b>	<b>0,00</b>

#### Section d'investissement

Les modifications sont mineures. À hauteur de +502 400 €, elles concernent principalement des dépenses/recettes relatives à des demandes de co-maîtrise d'ouvrage arrivées récemment pour la commune de Millery (444 700 €).

Enfin, le SIGERLy a répondu à un appel à projets étatiques pour la réalisation d'un audit de sécurité informatique, appelé également « Parcours cyber-sécurité » dans le cadre de France relance et porté par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI). La mise en place de ce projet important pour la sécurité de l'infrastructure informatique porte à la fois sur des dépenses et des recettes puisque le SIGERLy, lauréat, bénéficiera d'une subvention.

**En Dépenses + 502 400,00 € :**

- **+55 000,00 €** sur le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : ajustement de la prévision des dépenses informatiques, principalement lié au parcours cyber-sécurité dont le SIGERLy est lauréat (40 000 €) + dépenses spécifiques au déménagement.
- **+2 700,00 €** sur le chapitre 27 « Autres immobilisations financières » : versement du dépôt de garantie des places de stationnement pour les nouveaux locaux.
- **+444 700,00 €** sur le chapitre 4581 « Opération sous mandat » : dépenses pour travaux en co maitrise d'ouvrage pour la commune de Millery.

• **Détail des Dépenses par article de la section d'investissement :**

Nature	Libellé	Montant en € Euros
2183 (chap.21)	Matériel Informatique	55 000,00
275 (chap.27)	Dépôts et cautionnements versés	2 700,00
4581113 (chap.4581)	Opérations sous mandat Millery rue Rivat	120 000,00
4581114 (chap.4581)	Opérations sous mandat Millery Avenue Gilbert Fabre	84 700,00
4581115 (chap.4581)	Opérations sous mandat Millery Eco Quartier	240 000,00
<b>Total</b>		<b>502 400,00</b>

**En recette d'investissement**, il est proposé de réajuster les crédits ouverts pour un total de 502 400,00€ pour constater :

- **+25 000,00 €** sur le chapitre 13 « Subvention d'Investissement » : ajustement à la hausse de la prévision de la subvention lié au parcours cyber-sécurité dont le SIGERLy est lauréat (Audit Sécurité informatique).
- **+32 700,00 €** sur le chapitre 27 « Autres Immobilisations financières » : ajustement de la prévision liée aux recettes de TVA d'Enedis.
- **+444 700,00 €** sur le chapitre 4582 « Opération sous mandat » : recettes pour les travaux en co maitrise d'ouvrage pour la commune de Millery.

• **Détail des Recettes par article de la section d'investissement :**

Nature	Libellé	Montant en € Euros
1318 (chap.13)	Autres Subventions	25 000,00
2762 (chap.27)	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	32 700,00
4582113 (chap.4582)	Opérations sous mandat Millery rue Rivat	120 000,00
4582114 (chap.4582)	Opérations sous mandat Millery Avenue Gilbert Fabre	84 700,00
4582115 (chap.4582)	Opérations sous mandat Millery Eco Quartier	240 000,00
<b>Total</b>		<b>502 400,00</b>



**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET VOTÉ PAR CHAPITRE**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM n° 1 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
011	Charges à caractère général	11 879 378,00	0,00	11 879 378,00
012	Charges de personnel	2 700 000,00	0,00	2 700 000,00
014	Atténuations de produits	16 100 000,00	0,00	16 100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	17 545 341,25	0,00	17 545 341,25
042	Opérations d'ordre entre sections	90 420,00	0,00	90 420,00
65	Autres charges de gestion courante	60 520,00	<b>+16 100,00</b>	76 620,00
66	Charges financières	1 704 915,00	<b>-16 100,00</b>	1 688 815,00
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	<b>0,00</b>	25 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	<b>0,00</b>	0,00
Total des Dépenses de Fonctionnement		50 105 574,25	0,00	50 105 574,25
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
002	Excédent antérieur reporté fonct.	472 595,03	<b>0,00</b>	472 595,03
013	Atténuation de charges	3 000,00	<b>0,00</b>	3 000,00
70	Produits des services	615 200,00	<b>0,00</b>	615 200,00
73	Impôts et taxes	16 262 600,00	<b>0,00</b>	16 262 600,00
74	Dotations et participations	28 298 979,22	<b>0,00</b>	28 298 979,22
75	Autres produits gestion courante	4 447 000,00	<b>0,00</b>	4 447 000,00
76	Produits financiers	6 200,00	<b>0,00</b>	6 200,00
77	Produits exceptionnels	0,00	<b>0,00</b>	0,00
<b>Total des Recettes de Fonctionnement</b>		<b>50 105 574,25</b>	<b>0,00</b>	<b>50 105 574,25</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en euros)	Propositions nouvelles DM n° 1 (en euros)	Total budgétaire (en euros)
<b>Dépenses d'Investissement</b>				
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	16 223 264,77	0,00	16 223 264,77
041	Opérations patrimoniales	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00
13	Subvention d'investissement	357 791,04	0,00	357 791,04
16	Remboursement d'emprunts	13 011 670,00	0,00	13 011 670,00
20	Immobilisations incorporelles	311 276,00	0,00	311 276,00
21	Immobilisations corporelles	470 431,60	55 000,00	525 431,60
23	Immobilisations en cours	44 373 402,95	0,00	44 373 402,95
27	Autres immobilisations financières	0,00	2 700,00	2 700,00
4581	Opérations pour compte de tiers	700 858,40	444 700,00	1 145 558,40
<b>Total des Dépenses d'Investissement</b>		<b>77 248 694,76</b>	<b>502 400,00 77</b>	<b>751 094,76</b>
<b>Recettes d'Investissement</b>				
021	Virement section de fonctionnement	17 545 341,25	0,00	17 545 341,25
024	Produits des cessions	1 900 000,00	0,00	1 900 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	90 420,00	0,00	90 420,00
041	Opérations patrimoniales	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	25 529 241,36	0,00	25 529 241,36
13	Subventions d'investissement	1 583 762,90	25 000,00	1 608 762,90
16	Emprunts et dettes assimilées	25 527 808,75	0,00	25 527 808,75
27	Autres immobilisations financières	2 028 250,00	32 700,00	2 060 950,00
4582	Opérations pour compte de tiers	1 243 870,50	444 700,00	1 688 570,05
<b>Total des Recettes d'Investissement</b>		<b>77 248 694,76</b>	<b>502 400,00 77</b>	<b>751 094,76</b>

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

### Le Comité syndical :

**VOTE** les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 49 (152 voix)  
 Nombre de délégués avec 8 voix : 14 (dont 3 pouvoirs)  
 Nombre de délégués avec 2 voix : 5  
 Nombre de délégués avec 1 voix : 30

Pour : 46 (142 voix)  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

*Date de réception en Préfecture : 10/06/2022  
 Date d'affichage : 13/06/2022*



**ADHÉSION À LA SOCIÉTÉ DES AMIS D'ANDRÉ-MARIE AMPÈRE (SAAMA)**

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, Président*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que la société des Amis d'André Marie Ampère sise à Poleymieux-au-Mont-d'Or est reconnue d'utilité publique par décret du 4 avril 1936, et qu'elle a pour but de « perpétuer la mémoire du savant André-Marie Ampère ».

Considérant que, les actions de la SAAMA portent sur plusieurs axes complémentaires :

- Rendre à Ampère l'hommage qui lui est dû et faire connaître son œuvre et cultiver avec fierté son image et sa notoriété ;
- Conserver et transmettre l'héritage d'un patrimoine historique scientifique d'une grande valeur ;
- Faire éclore dans notre jeunesse, par l'exemple d'Ampère, des vocations scientifiques et développer l'esprit critique ;
- Informer et former sur les énergies renouvelables et sur le mix énergétique ;
- Entretenir et animer la Maison d'Ampère-Musée de l'électricité ;

Considérant que le SIGERLy, acteur historique de la distribution d'électricité depuis 1935 souhaite nouer un partenariat avec la SAAMA en vue de prendre une part active à son rayonnement, contribuer à la diffusion des connaissances en matière d'électricité et valoriser les métiers liés ;

Considérant les modalités d'adhésion à la SAAMA établies selon le bordereau d'adhésion annexé à la présente, sur la base d'une adhésion annuelle en tant que membre bienfaiteur et donnant lieu à une contribution financière forfaitaire de 300 € ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Eric PEREZ, Président*

**Le Comité syndical :**

**APPROUVE** le principe de l'adhésion du SIGERLy à la société des Amis d'André-Marie Ampère (SAAMA) ;

**AUTORISE** l'inscription de la dépense budgétaire annuelle afférente à l'adhésion susmentionnée aux comptes du SIGERLy, article 6281 « concours divers, cotisation » chapitre 011 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant et permettant sa bonne exécution.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 49 (152 voix)  
Nombre de délégués avec 8 voix : 14 (dont 3 pouvoirs)  
Nombre de délégués avec 2 voix : 5  
Nombre de délégués avec 1 voix : 30

Pour : 45 (140 voix)  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Date de réception en Préfecture : 10/06/2022*

*Date d'affichage : 13/06/2022*



❑ **Délibérations relatives à une compétence particulière**

Délibération n° C-2022-06-08/05

**CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ : AVENANT N°1 –  
INTÉGRATION DE TROIS COMMUNES**

*Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, vice-Président*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz entre le SIGERLy et GrDF entré en application le 1er mars 2020 ;

Considérant que le contrat de concession de distribution publique de gaz entre le SYDER et GrDF arrive à échéance le 24 juin 2022, et qu'il a été convenu que les communes de LISSIEU, MARCY L'ÉTOILE et QUINCIEUX, encore rattachées au dit contrat, rejoindraient le contrat du SIGERLy à l'expiration du contrat du SYDER en co-gestion avec le SIGERLy ;

Considérant l'avenant n°1 à la convention de concession de distribution publique de gaz du SIGERLy entérinant les modalités d'intégration de ces trois communes au périmètre du contrat afférent à compter du 25 juin 2022 ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)*

**Le Comité syndical :**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de concession de service public de gaz conclue avec GRDF, entérinant le rattachement des communes de LISSIEU, MARCY L'ÉTOILE et QUINCIEUX au périmètre du contrat gaz en vigueur ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant et à prendre toutes mesures nécessaires à son exécution.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 19 (61 voix)

Nombre de délégués avec 4 voix : 14 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de délégués avec 1 voix : 5

Pour : 18 (57 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

*Date de réception en Préfecture : 10/06/2022*

*Date d'affichage : 13/06/2022*



**CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ : RAPPORT DE  
CONTRÔLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2020**

*Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, vice-Président*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-31 sur les contrôles opérés par les autorités concédantes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'article 32 du cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy en vigueur depuis le 28 juin 2006 ;

Vu la synthèse du rapport de contrôle 2020 de la concession pour la distribution publique d'électricité du SIGERLy ;

Considérant que l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire ;

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle annexée à la présente délibération ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)*

**Le Comité syndical :**

**PREND ACTE** des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy pour l'année 2020 ;

**ADOpte** la liste des demandes de l'autorité concédante, dont seront saisis le distributeur et le fournisseur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 19 (61 voix)

Nombre de délégués avec 4 voix : 14 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de délégués avec 1 voix : 5

Pour : 19 (61 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

*Date de réception en Préfecture : 10/06/2022*

*Date d'affichage : 13/06/2022*



**CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ : RAPPORT DE CONTRÔLE  
AU TITRE DE L'EXERCICE 2020**

*Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, vice-Président*

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-31 sur les contrôles opérés par les autorités concédantes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'article 38 du cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy entre le SIGERLy et GrDF entré en application le 1er mars 2020 ;

Vu la synthèse du rapport de contrôle 2020 de la concession pour la distribution publique de gaz du SIGERLy ;

Considérant que l'autorité concédante peut à tout moment procéder à des activités de contrôle technique ou comptable du concessionnaire ;

Considérant la liste des demandes de l'autorité concédante issue de ce rapport de contrôle annexée à la présente délibération ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)*

**Le Comité syndical :**

**PREND ACTE** des éléments du rapport de contrôle de la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy pour l'année 2020 ;

**ADOpte** la liste des demandes de l'autorité concédante dont sera saisi le distributeur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 19 (61 voix)

Nombre de délégués avec 4 voix : 14 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de délégués avec 1 voix : 5

Pour : 19 (61 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

*Date de réception en Préfecture : 10/06/2022*

*Date d'affichage : 13/06/2022*



**CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ : COMPTE-RENDU  
D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2021**

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, Président*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1411-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le cahier des charges pour la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy ;

Vu le document constituant le CRAC 2021 du concessionnaire ENEDIS et du fournisseur EDF, transmis le 1er juin 2022 à tous les membres du Comité ;

Considérant que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ; que l'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ;

Considérant que le CRAC 2021 de la distribution publique d'électricité concernant le territoire du SIGERLy sera présenté par le concessionnaire ENEDIS aux membres du Bureau le 10 juin 2022 ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président  
(Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)*

**Le Comité syndical :**

**EXAMINE ET PREND ACTE** des éléments détaillés du compte-rendu d'activité de la concession de distribution publique d'électricité du SIGERLy pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 19 (61 voix)

Nombre de délégués avec 4 voix : 14 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de délégués avec 1 voix : 5

Pour : 19 (61 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

*Date de réception en Préfecture : 10/06/2022*

*Date d'affichage : 13/06/2022*



**CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ : COMPTE-RENDU  
D'ACTIVITÉ DU CONCESSIONNAIRE (CRAC) 2021**

*Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, Président*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1411-3 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-03-25-00006 en date du 25 mars 2022 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 en date du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu le cahier des charges pour la concession de distribution publique de gaz entre le SIGERLy et GrDF entré en application le 1er mars 2020 ;

Vu le document constituant le CRAC 2021 du concessionnaire GrDF, transmis le 1 juin 2022 à tous les membres du Comité ;

Considérant que le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ; que l'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ;

Considérant que le CRAC 2021 de la distribution publique de gaz SIGERLy sera présenté par le concessionnaire GrDF aux membres du Bureau le 17 juin 2022 ;

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président  
(Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)*

**Le Comité syndical :**

**EXAMINE ET PREND ACTE** des éléments détaillés du compte-rendu d'activité de la concession de distribution publique de gaz du SIGERLy pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 19 (61 voix)

Nombre de délégués avec 4 voix : 14 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de délégués avec 1 voix : 5

Pour : 19 (61 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

*Date de réception en Préfecture : 10/06/2022*

*Date d'affichage : 13/06/2022*